

Suite à l'effondrement d'un immeuble à Béchar  
**Le ministère de l'Habitat dépose plainte**

P05

**LE CARREFOUR**  
Le journal du citoyen  
24ème année **D'ALGERIE**

N°7011 - MARDI 22 OCTOBRE 2024 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Soutenir le marché financier  
et ses mécanismes de financement  
**Faid réaffirme l'engagement  
du Gouvernement**

P04

Pour mettre fin aux dysfonctionnements  
constatés sur le marché

# «Plafonner les prix pour préserver le pouvoir d'achat»



Lire en page 03

R07

**ORAN**

Transport des repas de la Cuisine centrale vers les cantines scolaires  
**Le wali ordonne le respect des conditions d'hygiène  
et la conservation des aliments**

Sonelgaz

**661 exploitations agricoles raccordées à l'électricité**

Voie publique

**L'anarchie persiste**



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...

Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41

Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefouroran@yahoo.fr



Etudiants et enseignants-chercheurs

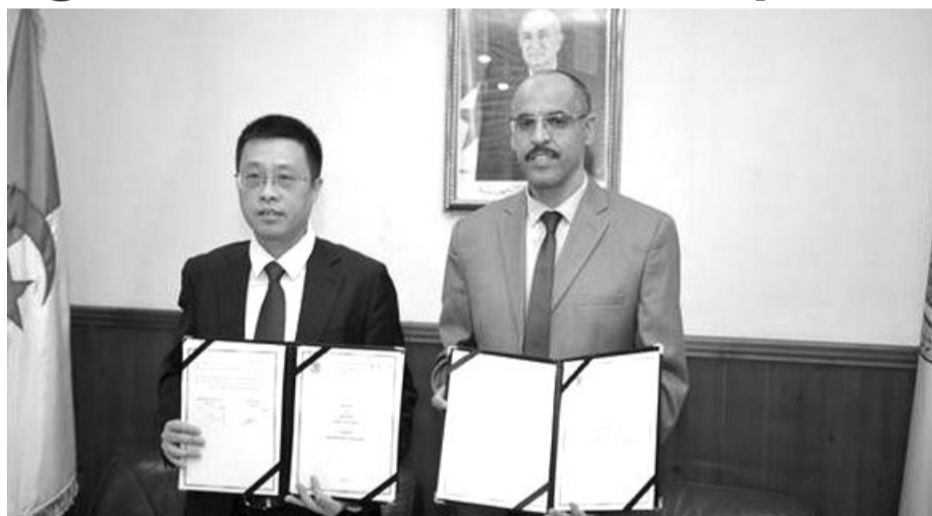
## Les mesures relatives à la bourse approuvées



Le Conseil des ministres réuni dimanche sous la présidence du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a approuvé les mesures relatives à la bourse des étudiants et des enseignants-chercheurs aux Ecoles supérieures du pôle scientifique et technologique de Sidi Abdallah. A cet égard, le président de la République a précisé que ces mesures constituaient un "acquis pour l'Algérie et pour sa sécurité nationale, étant l'objectif suprême de la création du pôle scientifique et technologique", a indiqué un communiqué du Conseil des

ministres. Ces mesures prises en faveur des étudiants du pôle scientifique et technologique sont à même d'"encourager les futurs cerveaux", soutient le Président de la République qui a chargé le ministre de l'Enseignement supérieur de garantir un "accompagnement continu". Dans le même sillage, le président de la République a insisté sur "l'association effective du ministère de la Défense nationale à cette vision stratégique pour préserver et défendre les fondements du pays", conclut le communiqué du Conseil des ministres.

## Université d'Alger 1 - Université chinoise de Zhejiang Signature d'une convention de coopération



Une convention de coopération a été signée, dimanche à Alger, entre l'Université d'Alger 1 "Benyoucef Benkhedda" et l'université chinoise de Zhejiang, dans le but d'échanger les connaissances, les expertises et les délégations estudiantines dans les spécialités médicales. La convention a été signée par le recteur de l'université d'Alger 1, Fares Mokhtari, et le vice-recteur de l'université du Zhejiang, Chen Gang. Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Mokhtari a précisé que cette convention permettrait d'échanger les informations et les publications académiques, tout en menant des recherches scientifi-

ques conjointes et organisant des conférences. Cette convention qui va permettre aussi un échange mutuel de délégations estudiantines, "témoigne de la relation historique privilégiée entre l'Algérie et la République populaire de Chine", a-t-il soutenu. De son côté, le représentant de l'université du Zhejiang a souligné l'importance que revêt la coopération scientifique avec l'université d'Alger 1, notamment dans le domaine médical, faisant savoir que cette coopération "sera élargie ultérieurement pour englober d'autres spécialités, à l'instar de l'architecture, la technologie, les sciences de la nature et les mathématiques.

Matières premières utilisées dans la production

## Le président de la République ordonne de ne pas interdire les opérations d'importation



Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a ordonné lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche, de ne pas interdire les opérations d'importation des matières premières utilisées dans la production et dans les industries vitales, a indiqué un communiqué du Conseil des ministres.

Après avoir écouté un exposé sur les mesures de régulation et de suivi des opérations d'importation, le président de la République a ordonné de "ne pas interdire les opérations d'importation des matières

premières utilisées dans la chaîne de production et les industries vitales. Le reste des opérations d'importation est soumis à une autorisation préalable", précise la même source.

Le président de la République a affirmé que l'Algérie n'avait jamais interdit et n'interdira pas l'importation, ajoutant qu'elle y recourait seulement si besoin est, dans le but de promouvoir la production nationale et de protéger ses réserves financières, ce qui est à même de conforter son économie et de préserver sa stabilité, conclut le communiqué.

## Le ministre tunisien des Affaires étrangères visite Djamaâ El-Djazair



Le recteur de Djamaâ El-Djazair, Mohamed Maâmour Al Kacimi Al Hoceni, a reçu, dimanche, M. Mohamed Ali Nafti, ministre tunisien des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, en visite en Algérie, indique un communiqué du Rectorat de Djamaâ El-Djazair. Le recteur s'est félicité des liens fraternels historiques avec la Tunisie, pays voisin frère, ainsi que des liens scientifiques entre les deux pays, notamment avec la mosquée Zitouna. Il a également salué "le référent religieux commun aux deux peuples maghrébins,

un référent dont Djamaâ El-Djazair est le rempart imprenable", rappelant le slogan de Djamaâ El-Djazair : "Rempart imprenable du référent religieux rassembleur". "Djamaâ El-Djazair, cet édifice religieux à la mission civilisatrice, a été construit pour rassembler toutes les composantes de l'Algérie, de même qu'il compte de nombreuses structures aux spécialités diverses", a-t-il ajouté. A son tour, le ministre tunisien a félicité l'Algérie, gouvernement et peuple, pour cet imposant édifice, soulignant "son rôle dans l'immunisation des générations futures".

**LE CARREFOUR**  
LE JOURNAL DU CITOYEN  
**D'ALGERIE**

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST  
Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration  
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN  
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41  
Président Directeur Général  
Lazreug Mohamed

Directeur de la Publication  
Abdellah BOUHALI

Directeur Technique  
Benyoucef Mohamed

Conception PAO  
Le Carrefour d'Algérie  
Bureau de Mostaganem  
Tél: 045 41 73 80

Impression Ouest  
Société d'Impression de l'Ouest  
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:  
L'Entreprise Nationale de Communication,  
d'Édition et de Publicité» Agence ANEP

01, Avenue Pasteur Alger.

Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42  
Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45  
02 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz  
programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz  
agence.annaba@anep.com.dz  
agence.ouargla@anep.com.dz  
agence.constantine@anep.com.dz

Siteweb: [www.lecarrefouralgerie.dz](http://www.lecarrefouralgerie.dz)  
E-mail: [lecarrefouroran@yahoo.fr](mailto:lecarrefouroran@yahoo.fr)

Tous les manuscrits et les photos remis  
au journal ne peuvent faire l'objet  
d'aucune réclamation.

## Pour mettre fin aux dysfonctionnements constatés sur le marché «Plafonner les prix pour préserver le pouvoir d'achat»

Par B.Habib

Comment rendre le pouvoir d'achat plus ou moins clément ? Une solution : le plafonnement des prix, un levier qui est à la charge de l'Etat. Le pouvoir d'achat reste une priorité de l'heure du président de la République. Devant la spirale infernale des prix qui prévaut sur le marché local depuis un temps, le président de la République Abdelmadjid Tebboune n'est pas resté insensible à l'égard des inquiétudes manifestées par les citoyens concernant notamment les hausses récentes et injustifiées des prix. Il s'agit d'une pratique à laquelle ont à chaque fois recours les commerçants malgré les mécanismes de régulation des prix mis en place, les leviers économiques comme les déstockages sans oublier, dans certains cas de figure, les importations de viandes et ce pour garantir la disponibilité des produits stratégiques. Mais il est parfois des comportements de commerçants tirant leur épingle du jeu de toutes ces initiatives cherchant en quelque sorte à créer des spéculations et leur corolaire les pénuries volontairement provoquées afin d'influer sur les prix. Le président a mis en place les mécanismes nécessaires afin de combattre ce fléau. Le président Tebboune a ordonné que les prix des produits agricoles de saison soient plafonnés lorsqu'ils deviennent déraisonnables. Le chef de l'Etat a également instruit de procéder à des enquêtes approfondies pour des vérifications sur l'origine de telles hausses des prix sur le marché. Le président a en effet relevé dimanche, lors du Conseil des ministres, les perturbations en cours sur les marchés et la hausse exagérée des prix de certains produits alimentaires de large consommation et constaté un certain relâchement des services compétents dans le suivi de la situation qui prévaut depuis un temps, soulignant la nécessité pour tous de «se ressaisir et de déterminer les responsabilités, par fidélité aux missions assignées vis-à-vis du citoyen». Ces

perturbations d'approvisionnement des citoyens en produits de large consommation ont fini par exacerber au plus haut point le pouvoir d'achat qui en prend ainsi un sérieux coup. A propos des observations et des orientations du président de la République, le directeur de la coopération et des enquêtes spécifiques au ministère du Commerce, Kamel Boukheddache a réagi apportant de nouvelles mesures afin de réguler les prix sur le marché de la consommation. Il a indiqué, lundi, que son Département met, en coopération avec le secteur de l'agriculture, en œuvre «toutes les mesures pour assurer l'approvisionnement du marché et le suivi de l'évolution des prix, dans le but de préserver le pouvoir d'achat qui reste l'une des priorités du Président de la République». Lors de son passage à l'émission «L'Invité du jour», de la chaîne 3, de la Radio algérienne, M. Boukheddache affirme que «la situation s'est améliorée après des actions effectuées pour mettre fin aux dysfonctionnements constatés sur le marché et ce, suite au suivi de l'approvisionnement des wilayas, notamment en denrée alimentaire et agricole de large consommation, qui ont connu des pénuries et des hausses vertigineuses des prix». Les ministères du Commerce et de l'Agriculture ont, selon lui, redoublé d'efforts «en ajustant des leviers pour remédier à cette situation par un plafonnement des prix ou la limitation de la marge bénéficiaire, de certains produits de large consommation, tels que le café, les viandes (importées), les légumes secs et la pomme de terre». Ces produits sont en effet habituellement plus sollicités par les ménages à l'approche de la saison de froid. Par conséquent, un nouveau plafonnement des prix de produits après celui ayant touché le café descendu à 250 da dans les supérettes et certains légumes serait bien accueilli par les consommateurs au revenu modeste. Néanmoins, cette action louable de plafonnement et de réajustement des prix va s'étendre, systématiquement à d'autres produits à chaque fois qu'il

est nécessaire pour mettre un terme à certaines pratiques, tout en s'attaquant aux origines de la flambée des prix, occasionnée soit par l'offre insuffisante, la forte demande, des pratiques commerciales illicites ou spéculatives provoquées par rétention des marchandises aux fins de créer la rareté et augmenter les prix, a fait observer le même responsable ministériel. En effet, dit-il, «on peut agir sur plusieurs axes, conformément aux instructions du président Abdelmadjid de la République, pour appliquer un système de plafonnement des prix, aidé par l'article 5 de l'ordonnance 03/03 sur la concurrence». Cette dernière, explique le responsable des enquêtes au ministère du Commerce, «permet de prendre des mesures pour plafonner les prix au motif liés à la stabilisation des prix des biens nécessaires en cas de perturbation sensible du marché». S'agissant de la régulation du commerce électronique (ou le e-commerce), ce responsable relève qu'il s'agit d'«un commerce électronique informel, à travers lequel des particuliers proposent des produits sur les réseaux sociaux où le consommateur se fait arnaquer, sans connaître qui est derrière». En outre, ajoute-t-il, la loi 18/05 promulguée en 2018, qui régit cette activité souffre d'insuffisances. «Une commission multisectorielle, récemment installée, est chargée de réexaminer cette loi pour la mettre à niveau pour un meilleur renforcement de la protection du consommateur, indique-t-il, soulignant que «ceux qui font cette activité doivent «se conformer à la légalité» encadrée par ladite loi soumise à une révision dans le sens de combler le vide juridique et protéger le e-consommateur au même titre que le consommateur classique». L'invité de la Radio algérienne ne manque pas de conseiller les e-consommateurs de «ne pas acheter sur des plateformes anonymes et non officielles», vendant sur les réseaux sociaux, rappelant que le ministère sensibilise, par ailleurs, avec ses partenaires, contre cette activité frauduleuse.

### Point de Vue

Par A. Benabdellah  
Jalildz62@gmail.com

## Préserver le pouvoir d'achat..

Les pouvoirs publics font recours au plafonnement des prix, en vue de préserver le pouvoir d'achat du citoyen... Ce plafonnement n'est autre que celui ayant déjà existé, avant l'avènement du clopinant marché libre et la libéralisation démesurée des prix. Les générations montantes nées après les grands changements de 1990, n'ont pas une idée claire sur ce qu'étaient les prix d'une nomenclature de produits de consommation soutenus par le Trésor public. Notre conception théorique d'un marché libre n'avait rien à avoir avec ce qui se passe actuellement. Un marché libre est libre certes libre comme son nom l'indiquait noir sur blanc. Cependant, ce n'est pas une débandade, sans lois ni foi, ni règlements, où la loi de la jungle y règne. Nous avons beaucoup d'exemples vivants de par le monde où des marchés libres ont prouvé leur réussite. Parce que chez certains le mot «libre» a été mal compris voire mal interprété. Le chaos, c'est quoi en fait ? C'est la liberté non réglementée par la morale et des lois. Quand les lois sont ignorées, il y a des spéculateurs à gogo qui vont pousser comme des champignons. Un spéculateur est une entité aussi nuisible qu'un terroriste de la décennie noire ! Le mal que ces spéculateurs auraient fait à la société n'est pas moins tragique que celui d'un Zouabri.. Les premiers se cachent derrière la religion, les seconds derrière le marché libre et la libre entreprise. Ni la religion n'avait cautionné les premiers non plus le marché libre n'avait cautionné les seconds. Ce sont des forces du mal qui se nourrissent de mensonges et de tromperies. Donc, devant le fait accompli et l'impossibilité de mettre ces nuisibles spéculateurs hors d'état de nuire, il aurait fallu que les pouvoirs publics aient recours à des mesures consistant à protéger le pouvoir d'achat du citoyen. Le plafonnement de certains prix des produits de première nécessité serait, à notre avis, cent fois meilleur qu'opérer des augmentations de salaires récurrentes, sans effets concrets. Quand l'Etat décide d'une augmentation de quinze pour cent dans les salaires (à titre d'exemple), lui, el hadj le spéculateur, va répliquer avec trente pour cent dans les augmentations des prix des denrées à consommation nécessaire. Effectivement, nous sommes dans une lutte sans merci, face à une pègre des plus nuisibles sur la planète Terre. Le rôle Constitutionnel des pouvoirs publics c'est de protéger le citoyen, pas spécifiquement, d'une agression provenant d'une puissance étrangère, mais également et surtout des entités maléfiques qui partagent avec nous ce pays.

### Conseil des ministres

## Bientôt des licences d'importation

Par Nadira FOUADAD

À u premier trimestre 2024, le taux de couverture des importations par les exportations est en baisse passant toutefois de 136,1% à 112,3%. Les termes de l'échange se sont détériorés au premier trimestre 2024, passant de 101,1% à 98,4%. Le président Tebboune est resté catégorique par mettre un bémol à la supputation puisque selon ses propos l'Algérie n'avait jamais interdit et n'interdira pas l'importation (...) qu'elle y recourrait seulement si besoin est, dans le but de promouvoir la production nationale et de protéger ses réserves financières, ce qui est à même de conforter son économie et de préserver sa stabilité. Effectivement et lors de sa dernière réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche dernier, de ne pas interdire les opérations d'importation des matières premières utilisées dans la production et dans les industries vitales. Le communi-

qué final ayant sanctionné cette réunion de haut niveau avec le premier ministre et son staff gouvernemental, a clarifié la donnée surtout que des voix s'élèvent pour protester contre l'importation pour réduire ses factures. Cependant et lors de cette séance de travail, un exposé sur les mesures de régulation et de suivi des opérations d'importation a été exposé d'où l'intervention immédiate du président Tebboune de "ne pas interdire les opérations d'importation des matières premières utilisées dans la chaîne de production et les industries vitales. Le reste des opérations d'importation est soumis à une autorisation préalable". Après la réduction des importations surtout lors de la crise sanitaire du Covid 19 le mécontentement des Algériens est perceptible surtout que cette interdiction d'importation était sévère et a frappé de plein fouet certains commerçants, opérateurs économiques et citoyens algériens. Les explications fournies alors étaient que l'Algérie dépendait une

grosse facture plafonnant les milliards concernant les importations. D'autres ministres avaient tablé sur une facture de 02 milliards de dollars. Par cette décision, l'Algérie recourt au système de licence tout comme celle du secteur de l'automobile. Or les licences d'importation ou d'exportation automatiques sont délivrées par les secteurs ministériels concernés, sur la base d'une demande accompagnée de documents justifiant la conformité des produits et des marchandises selon leur nature et la situation juridique des opérateurs économiques. Le remue-ménage et l'intrusion qui y règnent de la bureaucratie et de la corruption a introduit des bouleversements dans ce secteur, qui, faut le dire, a beaucoup freiné cette opération d'où le laxisme, le désordre et la bureaucratie ambiante ayant caractérisé ce volet. Néanmoins, le président Tebboune reste conscient de cet impératif qu'il maîtrise de par son ancien passage au ministère du commerce qui a soulevé un tollé chez les

opérateurs et les ménages algériens privés de beaucoup de produits nécessaires à leur quotidien. Avec la recette des hydrocarbures et l'élaboration de la loi de Finances 2025 sur un prix référentiel de 60 dollars le baril, l'optimisme est de rigueur. Les licences d'importations ne sont pas des nouveautés mais ce procédé a déjà existé lors du règne de l'ex chef d'Etat où ce secteur était la proie facile aux opérations imports - exports et des milliards qui se sont évaporés. Néanmoins, il était important de réguler ce créneau de l'importation et de canaliser le marché algérien. La CAGEX avait déjà lancé un SOS concernant l'opération import-export. Rappelant qu'en juillet 2023 et après l'installation du Conseil national consultatif de promotion des exportations pour assurer la régulation et l'évaluation de la stratégie nationale en la matière, le président avait installé un second conseil en Août 2023. Celui-ci était dédié à la régulation des importations.

## Pôle &amp; Mic

Par B.Nadir

**Energie renouvelable, le véritable défi !**

L'Algérie prévoit d'atteindre une production d'énergie renouvelable de 4 Gigawatts d'ici début 2025, grâce à des investissements en cours, comme l'a annoncé Mourad Issiakhem, directeur de l'efficacité énergétique au Commissariat, aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, lors d'un séminaire à Tizi-Ouzou. Actuellement, le pays génère plus de 600 Mégawatts et a lancé deux projets majeurs, «2.000 MW» et «Solar 1.000 MW», pour soutenir son objectif de 15 GW d'ici 2035. Le premier projet de biogaz a également été lancé à Oued Semar, utilisant 127 puits pour produire de l'électricité. En outre, Issiakhem a souligné l'importance de rationaliser la consommation d'énergie, qui augmente de 4 à 5 % par an, en adoptant des gestes simples pour éviter le gaspillage. Au demeurant, Le directeur général de Green Energy Cluster Algeria, Boukhalfa Yaïci, a souligné, lors d'une intervention à la Radio algérienne, que l'Algérie possède un immense potentiel pour se démarquer dans la production d'hydrogène vert. Il a indiqué que les accords récemment signés entre Sonatrach et des entreprises européennes pourraient jeter les bases de la transition énergétique en Algérie. Yaïci a également précisé que le pays bénéficie de ressources en énergie solaire et éolienne considérables, ainsi que d'un vaste réseau de transport d'électricité et de gaz, ce qui facilite cette production. Il a mis en avant le projet d'installation de 15 000 MW d'énergie solaire photovoltaïque dans le cadre du programme national de développement des énergies renouvelables, qui jouera un rôle clé dans la production future d'hydrogène vert et de ses dérivés, en mentionnant également le lancement d'un projet de 3 000 MW. Les accords signés entre Sonatrach et des entreprises européennes visent à mener une étude de faisabilité pour un projet intégré de production d'hydrogène vert en Algérie. Ces accords pourraient faciliter l'investissement dans la production d'hydrogène vert, notamment en explorant l'extraction de l'hydrogène à partir de l'eau et en développant l'industrie des engrais propres, en utilisant les compétences nationales comme celles du complexe pétrochimique d'Arzew. Pour réussir le développement et l'exportation de l'hydrogène vert, il est essentiel de maintenir une coopération entre experts algériens et internationaux, permettant ainsi un échange de connaissances et l'utilisation de nouvelles technologies dans ce domaine.

## Assurances

**Le marché algérien en hausse de 8,8% au 1er semestre 2024**

Le marché national des assurances, toutes activités confondues, a généré au premier semestre 2024 un chiffre d'affaires de 90,2 milliards de dinars (mds DA), en hausse de 8,8% par rapport à la même période de 2023, a indiqué le Conseil national des assurances (CNA) dans sa dernière note de conjoncture. La branche des assurances dommages, qui domine le portefeuille des assurances en Algérie à hauteur de 81,3%, a réalisé un chiffre d'affaires de 73,3 mds DA au 30 juin de l'année en cours, contre 69 milliards à la même période 2023, soit une augmentation de 6,3%. Alors que celle des assurances personne, qui représente 11,9% du marché, a réalisé un chiffre d'affaires de 10,5 mds DA, en évolution de 7,7% par rapport à la même période de 2023, selon le même bilan. Dans les détails, la branche automobile qui détient la moitié du chiffre d'affaires des assurances de dommages, a progressé de 6,4% sur un an durant le premier semestre, avec une production de 36,7 mds DA. Cette tendance haussière est due essentiellement à l'évolution des réalisations en "Risques non obligatoires" (+7,4%), liée, en grande partie, à l'augmentation des importations de véhicules, notamment ceux de moins de trois ans, générant, ainsi, une production additionnelle de plus de 2 mds DA. La branche "Agricole" marque, à la fin du premier semestre 2024, une importante hausse de 13,1%, par rapport aux réalisations du premier semestre 2023, soit un volume de primes additionnelles de 128,4 millions de dinars. La sous-branche "Production végétale" enregistre elle aussi une progression de 83,5%, suite à la reprise significative des souscriptions relatives au produit "Céréales", comparativement au premier semestre 2023 durant lequel les agriculteurs avaient été considérablement affectés par des conditions climatiques "défavorables", ajoute la même source. En revanche, la sous-branche "Production animale" accuse une régression de 17,6%, causée par le non-renouvellement de l'importation des bovins d'abattage. Quant à l'assurance de personne, elle a cumulé au premier trimestre 2024 un chiffre d'affaires de 10,7 mds DA, soit une production additionnelle de 767,2 millions de dinars comparativement à la même période de l'année 2023, marquant ainsi une évolution de 7,7%.

**Soutenir le marché financier et ses mécanismes de financement  
Faid réaffirme l'engagement du Gouvernement**

Le ministre des Finances, Laaziz Faid, a réaffirmé, dimanche à Alger, l'engagement du Gouvernement à soutenir le marché financier et ses mécanismes de financement afin d'améliorer son efficacité et son attractivité, appelant les parties concernées à intensifier leurs efforts pour dynamiser le secteur financier et faciliter l'accès au financement, notamment par le biais de la bourse, en vue de promouvoir les investissements et la croissance économique. M. Faid s'exprimait lors de l'ouverture d'un atelier consacré au thème de "la dynamisation et la stratégie pour un marché financier algérien performant", organisé par la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB), en collaboration avec l'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR), en présence du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine Oualid, ainsi que du président de l'Association des Banques et Etablissements Financiers (ABEF), Ali Kadri, et des directeurs généraux des banques et des compagnies d'assurance. Le ministre a insisté, dans ce sens, sur "l'engagement total du mi-

nistère des Finances et de tout le Gouvernement à soutenir la transformation du marché financier", soulignant que "la diversification de l'économie nationale et la dynamisation du marché financier sont étroitement liées". M. Faid a mis l'accent sur la nécessité d'une coopération étroite entre toutes les parties concernées, précisant que "le secteur poursuivra les réformes nécessaires pour faciliter l'accès au financement, encourager les investissements et soutenir la croissance des entreprises de manière efficace". Après avoir rappelé que "la contribution du marché financier au financement de l'économie nationale reste limitée" et que "la Bourse d'Alger n'a pas encore pleinement exploité son potentiel", le ministre a relevé l'importance d'intensifier les efforts de tous les acteurs publics et privés pour dynamiser le secteur financier pour qu'il soit plus attractif pour les investisseurs. Pour ce faire, "les sociétés, publiques ou privées, doivent être encouragées à prendre la décision d'entrer en bourse et d'utiliser le marché financier comme alternative au financement, afin de consolider leur gouvernance et leur compétitivité", selon M. Faid. Lors de son intervention, le ministre

a présenté la stratégie du secteur pour rendre le marché financier plus dynamique, une stratégie qui englobe plusieurs axes, notamment des réformes réglementaires et institutionnelles visant à établir un cadre réglementaire stable, conforme aux normes internationales garantissant la transparence et la protection des investisseurs. Le ministère œuvre, également, à encourager l'innovation financière en s'ouvrant aux nouvelles orientations mondiales dans le domaine financier, dont l'intégration de solutions innovantes à l'image de la finance verte, la finance islamique et d'autres produits financiers développés, indique le ministre, estimant que ces approches modernes offriront des options de financement adaptées aux besoins des entreprises. Parmi les autres axes évoqués par M. Faid, il a été question de programmes d'éducation financière pour familiariser les opérateurs économiques avec les instruments du marché financier, les incitant à y participer et à développer le financement des PME et des startups, et ce par la création d'un département dédié à ces dernières à la Bourse d'Alger leur permettant ainsi un accès facile aux capitaux nécessaires.

Avec une hausse de 6,8 %

**Les recettes de la fiscalité ordinaire poursuivent leur courbe ascendante en 2024**

Les recettes de la fiscalité ordinaire ont poursuivi, en 2024, leur courbe ascendante enregistrée ces dernières années, avec une hausse de 6,8 % sur une base annuelle jusqu'à la fin du mois d'août dernier, a indiqué, dimanche à Alger, la directrice générale des Impôts, Amel Abdelatif. Intervenant lors d'une séance d'audition devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale

(APN) dans le cadre de l'examen des dispositions du projet de loi de finances PLF 2025, présidée par Mohamed Hadi Oussama Arbaoui, président de la commission, Mme Abdelatif a souligné que les recettes de la fiscalité ordinaire (hors IRG/salaires et traitements) ont atteint 3000 milliards de DA durant la période de janvier à août 2024, contre 2817 milliards de DA durant la même période en 2023. Il s'agit de la poursuite de la même dynamique ascendante, la fiscalité ordinaire ayant enregistré en 2023, une hausse de 37,9 % par rapport à 2018, 25% par rapport à 2019 et 14,3 % par rapport à 2022, selon la même responsable. Pour mettre en avant sa contribution croissante aux revenus budgétaires, Mme Abdelatif a indiqué que la fiscalité ordinaire a atteint en 2023 une valeur de 4232,5 milliards de DA, soit 72 % des revenus hors hydrocarbures (estimés à 5879,1 milliards de DA), contre 5577 milliards de DA pour les recettes de la fiscalité pétrolière. Sur les dispositions fiscales contenues dans le PLF 2025, la directrice a affirmé qu'elles s'inscrivent "dans les orientations stratégiques de l'Etat au double plan social et économique, conformément aux instructions de Monsieur le président de la République, visant à améliorer le pouvoir d'achat, à préserver les conditions de vie des citoyens et à mobiliser des ressources fiscales supplémentaires, selon la possibilité de la contribution de chaque contribuable, sans alourdir la pression fiscale". Concernant les mesures fiscales prévues dans le projet de loi de fi-

nances pour 2025, la directrice a affirmé qu'elles s'inscrivent "dans les orientations stratégiques de l'Etat sur les plans économique et social, conformément aux instructions du président de la République, visant à améliorer le pouvoir d'achat, à préserver les conditions de vie des citoyens et à mobiliser des ressources fiscales supplémentaires selon la capacité de contribution de chaque contribuable sans augmenter la pression fiscale". Parmi les dispositions ayant fait l'objet de discussions, lors de la séance d'audition, celles relatives à la restructuration du régime de l'impôt forfaitaire unique (IFU). Le PLF 2025 propose d'élargir la liste des activités exemptées de ce régime, notamment les entreprises des traiteurs et catering, les activités de location des salles des fêtes, le commerce de détail dans les grandes surfaces, la location de véhicule, d'engins et matériels, d'agences de tourisme et de voyages, d'agences de publicité et de communication, de formations et enseignements divers, ainsi que l'activité de l'agent général et courtier d'assurance, et d'entreprises de collecte, de traitement et de distribution de tabac en feuilles. De plus, il est proposé d'augmenter le montant minimum pour l'IFU à 30.000 DA/an, actuellement fixé à 10.000 DA/an, tout en maintenant ce montant à 10.000 DA pour les activités exercées dans le cadre du statut de l'auto-entrepreneur, en sus de la réintroduction à partir du 1er janvier 2026, de la disposition contractuelle de deux ans pour le régime de IFU au lieu du système déclaratif.

Suite à l'effondrement d'un immeuble à Béchar

## Le ministère de l'Habitat dépose plainte



**L**e ministère de l'Habitat a officiellement déposé plainte contre les responsables impliqués dans l'effondrement d'un immeuble situé dans le quartier des 770 logements à Béchar, indique ce lundi un communiqué du ministère. Cet incident tragique, survenu le 18 octobre 2024, a causé la destruction d'un bâtiment de quatre étages. Selon le même communiqué, «un rapport d'expertise finale, émis par la commission technique en charge de l'enquête, a révélé que des interventions illégales et dangereuses ont directement compromis la structure du bâtiment, menant à son effondrement». Selon la même source, «l'enquête a mis en lumière des irrégularités graves dans les travaux effectués au niveau des colonnes de soutien du bâtiment», révélant que cer-

taines de ces colonnes avaient été intentionnellement endommagées à l'aide d'outils spécifiques destinés à couper du béton et de l'acier, ce qui a fragilisé les fondations du bâtiment, mettant en péril sa stabilité. Le communiqué précise également que des propriétaires des commerces situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sont les principaux responsables de ces modifications. Face à ces constatations, le ministère de l'Habitat a pris des mesures immédiates en portant plainte contre tous ceux ayant participé à ces travaux non conformes aux normes de sécurité. Ces actes sont qualifiés d'une gravité exceptionnelle, car ils ont mis en danger la vie des habitants de l'immeuble ainsi que celles des personnes résidant à proximité. Pour rappel, une commission d'experts, dépêchée par

le ministère de l'Habitat suite à l'effondrement de cet immeuble a entamé, samedi dernier, les travaux d'expertise, sous la conduite du directeur-général de l'Habitat au ministère, Mohamed Mordjani. La commission, qui s'est rendue sur place en compagnie du wali de Bechar, Mohamed Said Benkamou, a constaté l'état de l'immeuble en question et entamé les travaux d'expertise et de diagnostic sur les causes de son effondrement. Dans une déclaration, M. Mordjani a expliqué que «selon le premier constat des membres de la commission, des commerçants ont procédé à des modifications de certains locaux du rez-de-chaussée de l'immeuble qu'ils occupent, ce qui peut être l'une des causes principales de l'effondrement de la bâtisse ».

Prix d'Algérie pour la récitation, la déclamation et l'exégèse du Saint Coran

## Début des éliminatoires locales

**L**e ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, a annoncé, dimanche, le début des éliminatoires du prix d'Algérie pour la récitation, la déclamation et l'exégèse du Saint Coran. "Les éliminatoires locales du prix d'Algérie pour la récitation, la déclamation et l'exégèse du Saint Coran, concernent les catégories du prix du Concours international de récitation et de psalmodie du Saint Coran, du Concours national de récitation, de psalmodie et d'exégèse du Saint Coran, et du Concours d'encouragement pour les jeunes récitants du Saint Coran", a indiqué le ministère dans un communiqué.

S'agissant des conditions de participation, "le concours est ouvert aux candidats (hommes et femmes) qui mémorisent le saint Coran selon la version Warch an Naafi, et maîtrisent les règles de psalmodie dans les trois (3) catégories". Les candidats doivent être âgés entre 15 et 25 ans le jour du concours concernant le concours international, et de 25 ans et plus le jour du concours pour le concours national, tandis que les candidats pour le prix d'encouragement pour les jeunes récitants du Saint Coran, ne doivent pas dépasser 15 ans le jour du concours". Il est également exigé que "le candidat aux

concours nationaux, n'ait remporté aucun des trois premiers prix du concours national ou de celui des jeunes récitants.

Les candidats au Concours international, ne doivent pas avoir gagné l'un des trois premiers prix du Prix d'Algérie (concours international), ni être récitant connu aux niveaux national et international. Pour participer à ces concours, "les candidats doivent fournir un dossier complet comportant un extrait de naissance, deux (2) photos, et un formulaire de candidature visé par la Direction des Affaires reli-

gieuses et des Wakfs de la wilaya de résidence du candidat". A cet égard, le ministère a invité les personnes désirant se porter candidat à ces éliminatoires à "se présenter, dans les plus brefs délais, à la Direction des Affaires religieuses et des Wakfs de la wilaya de leur résidence pour participer". La référence adoptée dans l'exégèse (concernant la deuxième catégorie) est "Kalimat Al-Qur'an" (interprétation et éloquence des mots du Coran)", de Cheikh Hasanein Mohammed Makhoulouf, selon la même source.

La Cour suprême se prononce sur l'affaire de l'aérogare de Constantine

## Jugements définitifs pour Bedoui et Boudiaf

**L**a Cour suprême a rejeté le pourvoi en cassation introduit par l'ancien Premier ministre Nouredine Bedoui, l'ancien ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière Abdelmalek Boudiaf et tous les accusés condamnés dans l'affaire de corruption liée au projet de l'aérogare de Constantine, et les jugements sont donc devenus définitifs pour Bedoui, Boudiaf et leurs associés. Selon «Al Chourouk», la Cour suprême a tranché à la fin de la semaine dans le dossier de corruption de la «construction de l'aérogare», en rejetant 18 pourvois en cassation en forme, présentés par le procureur général près le Conseil judi-

ciaire d'Alger et l'équipe de défense de l'ancien Premier ministre Nouredine Bedoui, de l'ancien ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière Abdelmalek Boudiaf et de tous les accusés condamnés, tout en confirmant les peines prononcées par la 6ème chambre criminelle. La 6ème chambre criminelle a condamné l'ancien premier ministre Nouredine Bedoui et l'ancien ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière Abdelmalek Boudiaf à 4 ans de prison et à une amende de 1 million de DA pour chacun d'entre eux, tandis que le tribunal a prononcé d'autres peines variables, allant de l'acquittement à 2 ans de

prison pour le reste des accusés, y compris des membres de l'ancienne commission des marchés de la province de Constantine. Bedoui et Boudiaf, en tant qu'anciens walis de Constantine, étaient poursuivis pour des faits de corruption liés à l'attribution du marché de l'aérogare locale par des méthodes frauduleuses et en violation de la loi sur les marchés publics, en plus de la découverte d'un important déficit financier dans le projet de rénovation de l'aéroport Mohamed Boudiaf de Constantine, qui a commencé au début de l'année 2000 sous la supervision de l'ancien wali Taher Sekrane et qui n'a été achevé qu'en 2013.

Cancer du sein

## Programme de sensibilisation au CHU de Beni-Messous

**U**n programme de sensibilisation pour le dépistage du cancer du sein est lancé à partir de lundi par le CHU Issad-Hassani de Beni-Messous, à Alger, comportant une journée scientifique et des portes ouvertes. "Le dépistage du cancer du sein à temps permet un diagnostic précoce et un pronostic meilleur", a expliqué, à cette occasion, la Cheffe de service de Gynécologie obstétrique, Pr Yamina Afri. "Plus tôt la pathologie est diagnostiquée, plus le traitement chirurgical mutilant est évité, de même que les chances de guérison totale sont plus grandes", a-t-elle ajouté, relevant en outre que la communication véhiculée par les médias ainsi que le travail du mouvement associatif contribuent à "interpeller davantage sur cette pathologie". De son côté, Pr Assia Slimani, chef de service Cyto-Anatomo-pathologies (Anapathes), a évoqué l'aspect lié au parcours de soins des patientes au niveau de cet établissement hospitalier, citant notamment la Réunion de Concertation pluridisciplinaire (RCP) qui statue, deux fois par mois, sur les dispositions thérapeutiques des cas suivis. Sur un autre plan, elle a plaidé pour que les dépistages se fassent au niveau des structures de santé de proximité pour "éviter d'encombrer les établissements hospitaliers qui ont la lourde charge du suivi thérapeutique des malades atteints de cancer". Outre cette rencontre, les journées du mardi et mercredi seront consacrées au dépistage du cancer du sein pour lequel des chapiteaux sont prévus dans l'enceinte du CHU, au profit du large public et des effectifs féminins du CHU de Beni-Messous.

Accidents de la route

## 05 morts et 175 blessés en 24 heures

**C**inq morts et 175 blessés dans des accidents de la route en 24 heures à travers plusieurs wilayas. 5 personnes sont décédées et 175 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus ces dernières 24 heures à travers plusieurs wilayas, indique lundi un communiqué de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Mascara où deux personnes sont décédées et une autre blessée dans une collision entre un véhicule poids lourd et un motocycle dans la Commune de Hacine, précise la même source. Par ailleurs, les secours de la Protection civile de la wilaya Médéa sont intervenus pour prodiguer des soins de première urgence à trois personnes incommodées par le monoxyde de carbone, émanant d'un chauffe-bain à l'intérieur de leur domicile



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET  
DE LA VILLE  
DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE  
ET DE LA CONSTRUCTION DE LA WILAYA D'ORAN

**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert Avec  
Exigence de Capacités Minimales N°28/2024  
NIF : 31033937141**

Réf : .....SMP/.....DUAC/2024

La direction de l'urbanisme de l'architecture et de la construction de la wilaya d'Oran lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales relative au Projet : **TRAVAUX D'AMELIORATION URBAINE**  
SITE : CITE DES OLIVIERS HAI EL OTHMANIA (EX MARAVAL) - COMMUNE D'ORAN

**Condition d'Eligibilité :**

- Certificat de qualification et classification professionnelle quatre (04) et plus activité principale Travaux publics et secondaire Hydraulique
- **Référence professionnelle** : avoir réalisé un projet de même nature justifié par une Attestations de bonne exécution délivrée par un maître d'ouvrage public d'un montant égal ou supérieur à 30 000 000,00 DA
- **Capacité financière** : avoir réalisé une moyenne de chiffre d'affaire de 30 000 000,00 DA durant Les trois dernières années.

Les entreprises qualifiées spécialisées peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction de l'urbanisme et de la construction de la wilaya d'Oran :

« Zone Des Sièges 3<sup>ème</sup> Boulevard Périphérique USTO »

La durée de préparation de l'offre est de 10 jours dès la première apparition de l'avis d'appel d'offre.

La durée de validité de l'offre est de 03 mois + 10 jours (préparation de l'offre).

**A- Première enveloppe :**

**Dossier de candidature**

Déclaration de candidature ;

Dans la déclaration de candidature, le candidat ou le soumissionnaire atteste qu'il :

- \* n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés Publics conformément aux dispositions des articles 75 et 89 du présent décret;
  - \* n'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Le casier judiciaire concerne le candidat ou le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société ;
  - \* est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
  - \* est inscrit au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou détenant la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du marché ;
  - \* a effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;
  - \* détient un numéro d'identification fiscale, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- 2- une déclaration de probité ;  
3- les statuts pour les sociétés ;  
4- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise  
5- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :

**A/ Capacités professionnelles** : certificat de qualification et de classification en cours de validité

**B/ Capacités financières** :

Moyens financiers justifiés par les bilans des trois (03) derniers années approuvés par les services des Impôts et les références bancaires.

**C/ Capacités techniques :**

**Moyens humains**

\* Liste nominative du personnel d'encadrement avec leurs CV signés et diplômes appuyée par la déclaration auprès de la CNAS de l'année en cours.

\* **Moyens matériels** : Matériel roulant : copie de cartes grises avec contrat d'assurance en cours de validité

Matériel non roulant : factures d'achat et PV d'inventaire visé par un huissier de justice de l'année en cours

\* **Référence professionnelles** : justifiées par des attestations de bonne exécution délivrées par les Maîtres de l'ouvrage publics.

Conformément à l'article 69 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 portant réglementations des marchés publics et délégation du service public ; les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché qui devra les fournir dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché par les documents suivantes :

- 1- Copie du registre de commerce électronique
- 2- Mise à jour CNAS, CASNOS et CACOBATH en cours de validité
- 3- Extrait de rôles apurés ou avec un échéancier de paiement et porte la mention de non inscrit au fichier national des fraudeurs
- 4- Extrait du casier judiciaire du gérant de l'entreprise ou du directeur général de l'entreprise datant moins de trois (03) mois
- 5- Copie de l'attestation de dépôts des comptes sociaux pour les sociétés de la dernière année.
- 6- Copie de numéro d'identification fiscale «NIF»

**B - Deuxièmes enveloppes :**

**L'offre technique**

- 1/ Déclaration à souscrire remplie et signée (selon modèle ci-joint) et cacheté
  - 2/ Planning d'exécution des travaux
  - 3/ Tout document permettant d'évaluer l'offre technique justificatif : un mémoire technique et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du DP 15-247
  - 4/ Le présent Cahier des charges visé et paraphé porte la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Les copies des documents fournis doivent être, en cours de validité.

**C - Troisièmes enveloppes :**

**Offre financière :**

- La lettre de soumission selon le modèle ci-joint.
- Le bordereau des prix unitaires dûment signé par le soumissionnaire, renseigné en chiffre et en lettre
- Le détail quantitatif estimatif de l'offre dûment signé par le soumissionnaire.
- Les offres placées dans trois enveloppes distinctes, le tout dans une enveloppe extérieure Anonyme portant la mention « Soumission A N'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres- »

**Avis D'appel D'offre National ouvert avec exigence de capacités minimales N°28/2024**

**PROJET : CITE DES OLIVIERS HAI EL OTHMANIA (EX MARAVAL)**

**COMMUNE D'ORAN**

- Les offres seront déposées au bureau de secrétariat de la direction de l'urbanisme et de la construction de la wilaya d'Oran : « Zone Des Sièges 3<sup>ème</sup> Boulevard Périphérique USTO »

**NB:** les offres adressées par voie postale ne seront pas acceptées.

- La date de dépôt des offres est fixée le dixième (10) jours de la 1ère parution de l'avis d'appel d'offre de 8h00 à 12h00.

- Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis qui aura lieu le même jour à 13h00 au siège de la D.U.A.C d'Oran

LE DIRECTEUR

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MASCARA

DAIRA DE MOHAMMADIA

COMMUNE D'EL-GHOMRI

NUMERO D'IDENTIFICATION FISCAL (NIF) : 098429345050223

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES**

N° : ..... /2024

Conformément aux articles n°40 et 42 Alinéa 02 et article 44 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'article n°38 et 39 alinéa 02 et 46, de la loi N° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Le président de l'A.P.C d'El-Ghomri lance Un avis après d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales du projet suivant : **Réalisation d'un collecteur d'assainissement y/c Bassin de décantation au douar Ouled Bourlahi**, Participation des entreprises remplissant les conditions de candidature pour :

- Catégorie 03 et plus activité principale Hydraulique
- Références professionnelles au moins 01 projet et plus en Hydraulique, Travaux réseau d'Assainissement ET Bassin de décantation
- Moyens Matériels pelle hydraulique justifié par carte grise et assurance en cours de validité.

Retirer les cahiers des charges auprès de service équipement de la commune d'El-Ghomri, contre paiement de 7.000,00 D.A Les offres doivent être obligatoirement accompagnées des pièces suivant :

**Un dossier de candidature**

- ❖ Une déclaration de candidature dûment renseignée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint).
- ❖ la déclaration de probité dûment renseignée par le soumissionnaire (selon modèle ci-joint).
- ❖ des copies des statuts et modificatifs (éventuels), statut de groupement
- ❖ Le document relatif aux pouvoirs habilitant le personnel à entreprise
- ❖ une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle activité principale Hydraulique catégorie 03 et plus.
- ❖ une copie des bilans fiscaux des trois derniers exercices (années 2020-2021-2022), dûment visés par les services concernés.
- ❖ la liste des moyens humains et d'encadrement à mobiliser pour le projet (quantitativement et qualitativement) appuyée de l'état d'affiliation CNAS en cours de validité et diplômes ;
- ❖ la liste des moyens matériels à mobiliser pour le projet appuyée de toutes pièces justificatives (cartes grises, et assurance de matériel en cours de validité, facture d'achat, procuration notariée pour le matériel non roulant
- ❖ Attestation de bonnes exécutions similaires datées doivent être visées et délivrées uniquement par le maître d'ouvrage
- ❖ Une copie des attestations de mise à jour CNAS-CASNOS-CACOBATH en cours de validité.

**a) L'offre technique :**

- ❖ la déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint) ;
- ❖ Le présent cahier des charges dûment renseigné, paraphé daté et visé par le soumissionnaire et portant à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté »
- ❖ le mémoire technique (annexé ci-joint)
- ❖ Le délai et planning de réalisation des travaux détaillé par poste sur le délai proposé.

**b) L'offre financière :**

- ❖ -Lettre de soumission (selon modèle ci-joint).
- ❖ -Le bordereau des prix unitaires (annexé ci-joint)
- ❖ -Le devis quantitatif et estimatif (annexé ci-joint)

Les dossiers de candidatures et offres techniques et l'offre financières sont insérés dans les enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « Le dossier de candidature » « offres techniques » et « l'offre financière » selon les cas ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetées et anonyme, comportant la mention « à ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et des évaluation des offres » appel d'offre l'objet de l'appel d'offre

A monsieur le président de l'APC D'El-Ghomri/ Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales  
**Projet : Réalisation d'un collecteur d'assainissement y/c Bassin de décantation au douar Ouled Bourlahi**, La Durée de préparation des offres est fixée à 15 jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP.

- La date limite des dépôts des offres est fixe jusqu'au dernier jour de la durée de préparation des offres Avant 14.00 h au plus tard
- L'ouverture des offres effectuera le même jour correspondant à la date de dépôt des offres à 14h.00 au siège de l'APC en séance publique.

Si ce jour considérait avec un jour Férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivante. Il ne sera pas tenu compte des offres remises hors délai ,

Les offres adressées par voie postale ne seront pas acceptées si elles parviennent après la date et heure limite de dépôt des offres; le cachet de la poste ne faisant pas foi.

Les soumissionnaires resteront engagées par leur offres durant 90+15 = 105 jours à partir de la date de la première parution du présent avis . Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

**Le président de l'A.P.C**

## Transport des repas de la Cuisine centrale vers les cantines scolaires

# Le wali ordonne le respect des conditions d'hygiène et la conservation des aliments

Par B. Habib

**S**'il s'agit d'une cuisine centrale privilégiant la liaison chaude, il faudra forcément transporter les aliments en bus et non en voiture parce que cela permet de maintenir les aliments cuisinés dans leur chaîne de température requise avec en prime des normes d'hygiène. Le transport de repas chauds de la Cuisine centrale vers les cantines scolaires au niveau de communes a été au cœur d'un débat passionnant lors de la dernière rencontre de Conseil d'Exécutif de wilaya d'Oran présidé par le wali Sayoud said, qui s'est lancé depuis les instructions du président de la république, dans le défi de garantir et de généraliser les repas chauds dans tous les établissements scolaires de la wilaya d'Oran, qui sont équipés de moyens nécessaires de cuisine préalablement raccordés en réseaux d'alimentation de gaz et particulièrement en ce qui concerne le transport selon les normes des aliments de la Cuisine centrale vers les cantines

scolaires de certaines communes. En effet, il semblerait que les repas chauds dans certains de ces établissements n'est que «mirage» selon un constat dressé dernièrement par des représentants de circonscriptions communales de l'Associations des parents d'élèves et ce, malgré les instructions des responsables locaux.

Ainsi, le respect des conditions de transport des aliments de la Cuisine centrale vers les cantines où sont censés manger les élèves, a été une nouvelle fois au creux de la vague et les dernières instructions fermes du wali sont, sans doute, une nouvelle sonnette d'alarme et une sérieuse mise en garde envers les élus communaux et leurs présidents des assemblées communales. En effet, le président de la république Abdelmajid Tebboune s'était engagé d'assurer des repas chauds aux élèves dès le premier jour de la rentrée scolaire et de maintenir le caractère social et l'aide de l'Etat aux communes pauvres. En septembre 2023, à la rentrée scolaire précédente, le wali

avait confirmé que «les repas étaient servis chauds» preuve en était, plus de 200.000 repas chauds servis et plus de 11 nouvelles cantines ouvertes. En 2024, le nombre de cantines ouvertes s'est multiplié dans la wilaya puisque on y a recensé uniquement pour la rentrée 2024 -2025 au moins 12 nouvelles cantines. Seulement voilà, il apparaît que malgré tous ces efforts et les équipements fournis aux établissements du Primaire et du Moyen en matière de cantine et d'obligation de servir des repas chauds, que certains responsables de communes ne jouent pas toujours le jeu en prétextant un déficit en de moyens de transport des aliments vers les cantines. A titre illustratif et compte tenu de ce qui est usité dans le monde, les denrées doivent être transportées et conservées dans des véhicules ou bus à cages isothermes permettant de maintenir la température sous les 53 ou 63 degrés Celsius. C'est une garantie de faire aboutir les aliments sains et conformes aux normes aux cantines scolaires.

## Développement du village méditerranéen

# Le Wali préside une réunion sur les principaux projets proposés

**L**e wali d'Oran, a présidé ce dimanche 20 octobre 2024, la réunion du conseil d'administration de l'établissement public de wilaya chargé de la gestion du village méditerranéen. Cette réunion a été consacrée à l'examen des principaux projets proposés pour développer cette infrastructure. Ont assisté à cette réunion les membres suivants: le Président de l'Assemblée Populaire de la Wilaya, le Secrétaire Général de la Wilaya, le Directeur de l'Administration Locale, la Directrice de la Programmation et du Suivi Budgétaire, un représentant du Directeur de la Réglementation et des Affaires Générales, le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Bir El Djir, le Président de l'Assemblée Populaire Communale d'Oran, le Directeur des Travaux Publics, le Directeur de la Jeunesse et des Sports, le Directeur du Logement, le Directeur du Tourisme, la Directrice des Ressources en Eau, la Directrice des Services Agricoles, la Directrice de l'Environnement, le Directeur des Domaines de l'État, la Directrice de la Poste et des Télécommunications, le Directeur du Commerce et le Directeur des Travaux Publics. L'ordre du jour comprenait : le bilan financier et moral de la saison estivale 2024, la proposition du tarif d'hébergement pour la saison hivernale de loisirs, la création de commerces, l'expansion des activités du village, la construction d'une piscine extérieure avec des espaces récréatifs pour tous les âges et une piscine pour enfants, ainsi que la transformation d'une salle polyvalente en piscine semi-olympique. Au début de la réunion, M. le Wali d'Oran a écouté une présentation faite par le Directeur de



l'établissement public de wilaya chargé de la gestion du village méditerranéen, concernant le bilan financier et moral de la saison estivale 2024, la proposition du tarif d'hébergement pour la saison hivernale, et d'autres investissements prévus pour rendre le village méditerranéen plus attractif. M. le Wali a souligné l'importance d'une bonne gestion et la nécessité de maintenir et de développer cet établissement situé au pôle urbain de Belgaid (commune de Bir El Djir). Lors de la réunion, des idées et des propositions visant à améliorer les services de cet important établissement ont été discutées, telles que la proposition de créer un restaurant de luxe, de recruter un nombre suffisant d'employés spécialisés, de conclure des accords avec des établisse-

ments provinciaux comme l'entreprise "Oran Verte" pour l'aménagement et l'entretien des espaces verts. Il a également été proposé un tarif compétitif pour les chambres individuelles à 1000 DA, afin de garantir une demande continue et d'augmenter les revenus. Il est à noter que le village méditerranéen a ouvert ses portes aux visiteurs d'Oran pour les loisirs et le tourisme lors de la saison estivale 2024, à des prix compétitifs. Environ 3400 lits ont été mis à leur disposition. Ce complexe s'étend sur environ 40 hectares et comprend 5 restaurants, des infrastructures sportives, un centre de santé, des espaces de détente, ainsi que trois terrains de sport, des salles de sport, et un espace pour les activités culturelles, les loisirs et les soirées musicales.

## Sonelgaz

# 661 exploitations agricoles raccordées à l'électricité

**L**e secteur agricole dans la wilaya d'Oran a connu un renouveau remarquable puisque, en application des directives du président de Sonelgaz et en soutien au programme de développement du président de la République, la direction de distribution de Sénia, en coordination avec la direction des services agricoles, a raccordé 661 investissements agricoles à l'énergie électrique dans plusieurs régions autour d'Oran, notamment Ben Freiha, Boutelelis, Marsa El Hajjaj, Oued Tellilat, El Kerma, Hassi Ben Okba, Tafraoui, Boufatis, Ain El Karma, Ain El Turk, Messergine et Boutelelis. Toutes les demandes des agriculteurs ont été reçues par la direction de la distribution de Sénia par le biais de son couloir vert, qui leur a été dédié afin de faciliter les procédures de connexion et d'accélérer le rythme d'achèvement. La direction de la distribution de Sénia a mobilisé toutes ses ressources matérielles et humaines pour réaliser ce programme. Cela a permis de doubler la qualité et la quantité de la production, en notant que parmi les exploitations raccordées se trouvent des dizaines d'exploitations modèles. Cette opération a permis l'installation de plus de 326,04 km de réseaux énergétiques répartis à travers les différentes communes de la province. D'autre part, la direction de la distribution de Sénia a raccordé de nombreux investisseurs économiques, dont 54 investisseurs économiques, en plus d'autres projets de raccordement stratégiques touchant les zones industrielles, les zones d'activité et d'autres projets de développement tels que les stations de pompage d'eau réparties sur le territoire de la province.

## Voie publique

# L'anarchie persiste

**M**algré de nombreux appels à la prudence, les motocyclistes continuent de ne pas respecter le code de la route, mettant ainsi la vie des citoyens en danger, ces derniers se mêlent anarchiquement aux voitures pour éviter les problèmes de circulation. Outre ce problème des motos, un autre phénomène qui ne cesse de provoquer un désordre dans la ville. Les règles les plus élémentaires du code de la route ne sont pas respectées et bafouées aussi par certains chauffards, les sens interdits, le stationnement sur les trottoirs, les deux côtés de la rue occupés par les véhicules à longueur de journée, aucune ruelle de la ville n'est à l'abri : la moitié de ces rues n'est pas dotée de plaques de signalisation, soit elles ne sont pas réglementaires, soit elles sont cachées par les arbres, soit volées". La part de l'espace urbain dédiée aux piétons et bien souvent très réduite par rapport à celle accordée à la circulation motorisée. Ce déséquilibre est encore plus marqué si l'on prend en considération l'occupation illicite des espaces piétons par les commerçants qui étalent leurs marchandises sur les trottoirs de manière anarchique et sauvage. Cette occupation anarchique de l'espace piéton domageable à plusieurs titres, ce comportement incivique n'est pas le seul fait des commerçants, mais concerne également les engins, camions et les deux roues. Hélas les trottoirs dans plusieurs quartiers et cités sont encombrés par le stationnement. Le squat des trottoirs par certains chauffards, peu soucieux du respect des règles élémentaires de civilité et du code de la route, a atteint des proportions telles que certains quartiers sont devenus carrément inaccessibles aux piétons. Ces derniers que nous avons rencontrés dans divers endroits et pris leur avis sur ce phénomène, pensent que la loi ne s'applique que dans certaines ruelles, la loi est bafouée et ce que la loi qui réglemente le stationnement ne s'applique que dans certaines rues du centre de ville et la ville-nouvelle. **YOUCEF CHAIBI**

Sidi Bel Abbès

## Une trentenaire interpellée avec 1.460 comprimés de Prégabaline



Dans le cadre de la lutte contre la consommation de substances illicites, les éléments de la brigade de recherche et d'intervention de la sûreté de wilaya de Sidi Bel Abbès ont porté un coup dur à un réseau de trafic de psychotropes. Agissant sur information faisant état d'un trafic de stupéfiants, une femme d'une trentaine d'année a été interpellée en possession de 1460 comprimés de psychotropes de marque Pregabaline 300 mg, un médicament souvent détourné de son usage thérapeutique soigneusement dissimulé sous ses vêtements et destiné à être écoulé sur le marché local. Cette saisie importante témoigne de l'ampleur du phénomène et de la détermination des autorités à y mettre fin. La mise en cause a été présentée devant le magistrat instructeur près le tribunal compétent qui l'a placée sous mandat de dépôt en attendant de comparaître devant le tribunal.

Mohamed Nouar

Relizane

## 38 personnes recherchées par la justice arrêtées

Dans le cadre du programme piloté par les services de Sûreté de wilaya de Relizane pour éliminer la criminalité de toutes sortes, en vue de protéger les citoyens et leurs biens, les forces de police des différentes unités opérationnelles, lors d'une opération policière conjointe avec les services de la Gendarmerie Nationale, qui a touché tous les quartiers et points noirs du ressort et du territoire de la wilaya de Relizane, ont permis l'arrestation de 629 personnes et 418 véhicules. Les opérations ont abouti à l'arrestation de 38 personnes sous mandat judiciaire et la saisie et la confiscation de 31 pilules psychotropes, une quantité de stupéfiants, 74 unités de boissons alcoolisées de divers types et tailles et la saisie de 05 armes blanches, 450 grammes de poudre noire, 10 capsules de lancement et 3.270 kg de matières premières. Des matériaux destinés à la fabrication du plastique ont été séquestrés pour non facturation et une somme d'argent en monnaie nationale estimée à 758.000 dinars a été confisquée, avec un contrôle en devises fortes estimées à 740 euros pour violation de la législation et de la réglementation relatives aux décaissements et mouvements de capitaux vers et de l'étranger, d'autre part, il a été procédé à la mainmise sur 61 motos parce que leurs propriétaires avaient commis des infractions au code de la route, notamment le défaut de présentation de documents et le non port de casque ; en conséquence, 167 infractions au code de la route et 15 contraventions au code de la route ont été prononcées contre ces contrevenants, en plus de 85 magasins commerciaux. 19 violations commerciales ont été formulées contre les contrevenants. Après avoir terminé les procédures judiciaires, les suspects seront présentés aux autorités judiciaires.

N.Aymen

Sûreté de wilaya de Tissemsilt

## «Les délits et les crimes contre les personnes, sont à la tête des affaires traitées»

Par Par ABED MEGHIT

Les différentes opérations de police menées par les services de police judiciaire relevant de la Sûreté de Tissemsilt, au cours du dernier mois de septembre 2024, ont été traitées, pas moins de 248 affaires pénales impliquant 273 personnes. Dans le détail, il s'agit des affaires en relation avec les crimes et délits contre les personnes, le bilan cite 70 affaires ayant été traitées dont 86 personnes impliquées, en matière de crimes et délits contre les personnes, le bilan cite 70 affaires ayant été traitées dont 86 personnes impliquées, en matière de crimes et délits contre les biens, 64 affaires dont 55 personnes impliquées. Le volet de la lutte contre la consommation et la vente des drogues et autres stupéfiants, il a été enregistré le traitement de 60 affaires dont ont été impliquées 86 personnes avec une saisie globale de 386 comprimés de psychotropes, 0,208 grammes de kif traité et 3,78 grammes de cocaïnes

ainsi que 02 affaires traitées dont 340 unités de boissons alcoolisées de différentes marques saisies. Les services spécialisés dans la lutte contre la cybercriminalité relevant de la sûreté de wilaya de Tissemsilt ont enregistré 17 affaires liées à la cybercriminalité durant le mois de septembre dernier dont 07 personnes impliquées, selon le communiqué de la cellule de communication et des relations publiques de la sûreté de wilaya de Tissemsilt. Les suspects ont été traduits devant les autorités judiciaires compétentes. Les services de la sûreté de wilaya de Tissemsilt ont déployé un plan spécial pour assainir la situation et instaurer un peu de stabilité et de sécurité parmi la population. Ils ont déployé tous leurs éléments à travers la ville de Tissemsilt dans le but de réduire le taux de criminalité, par rapport aux années précédentes où les citoyens ont été terrorisés par les malfaiteurs. Dont «la participation des citoyens est indispensable aux côtés de la sûreté afin qu'ensemble des actions préventives soient entamées pour la

sécurité des citoyens et des biens». Les variations enregistrées ont leur explication selon les services concernés, qui ont acquis une expérience dans ce domaine. Les services concernés ont mis, selon eux, les bouchées doubles en mobilisant à plein temps tous les effectifs des commissariats implantés à travers la wilaya de Tissemsilt et en mettant un plan d'action sécuritaire en exécution avec des moyens plus adéquats. La société toute entière devra mieux s'impliquer, encore et toujours pour réduire la criminalité qui n'est pas l'affaire des seuls services de sécurité qui, en dépit des efforts qu'ils déploient dans ce sens, ont besoin du soutien des citoyens, à l'effet d'agir ou intervenir aux moments opportuns et rendre ainsi leur action plus efficace et plus rapide. La cellule de communication de la Sûreté de wilaya rappelle aux citoyens que les numéros verts, le 15.48 et le 17 «police secours» et «104» ainsi que «Allo Chorta» sont mis à leur disposition pour toute information ou renseignement utile.

Inondations de Nâama

## Versement d'aides financières pour rééquiper les habitations endommagées

Le versement d'aides financières au profit de cinq cents (500) familles concernées par l'ameublement de leurs habitations endommagées lors des inondations enregistrées début septembre dernier dans la commune d'Aïn Sefra (wilaya Nâama) a été lancée dimanche, ont annoncé les autorités de la wilaya. L'opération concerne toutes les familles sinistrées, recensées par la commission spécialisée, qui a inspecté les meubles endommagés au niveau des quartiers de la commune d'Aïn Sefra, et étudié et évalué les dossiers que les familles ont déposé au niveau des services concernés, dans le cadre de l'opération d'indemnisation, a-t-on indiqué.

Le wali de Nâama, Lounès Bouzegza, a déclaré, à l'occasion de sa supervision, dimanche au siège de la wilaya, de la remise symbolique d'aides financière aux familles sinistrées, que "l'opération intervient en concrétisation des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lors du Conseil des ministres du 22 septembre dernier. "La prise en charge rapide des citoyens, la mobilisation des efforts et l'élan de solidarité citoyenne ont permis à la vie de reprendre son cours dans tous les quartiers sinistrés de la commune d'Aïn Sefra, quelques jours après les inondations", a-t-il salué. Et d'ajouter qu'après avoir évalué l'ampleur des pertes résultant de ces inondations, des mesures concrètes ont été immédiatement mises en oeuvre pour prendre en charge les personnes touchées, notamment en octroyant une aide financière à environ 530 familles pour restaurer les maisons affectées par les intempéries (fissures diverses et effondrements partiels), en engageant



des procédures pour le relogement de 53 familles, dont les maisons ont subi un effondrement ou de graves dommages nécessitant leur démolition, ainsi qu'en débloquant une aide financière à 500 familles pour compenser leurs pertes en fournitures, mobilier et autres équipements électroménagers. Le responsable a, par

ailleurs, révélé qu'"il est prévu, avant la fin du mois d'octobre en cours, la réception de tous les travaux de réhabilitation du pont de la ligne ferroviaire de Fam Lakhnag de la commune de Tiout, ainsi que la restauration de toutes les sections de cette ligne endommagée lors des inondations.

## Visée par une commission d'enquête judiciaire L'APC de Saïda se gratte le dos

C'est devenu une constante - toutes nos villes ont des faces cachées. Et Saïda, vous le comprendrez bien - ne peut déroger à la règle et a évidemment la sienne. Toute faite de désolation - elle nargue narquoise ses Administrés. Aujourd'hui elle est secouée par un scandale lié à la gestion du parc communal. A ce titre, plusieurs élus et employés ont été auditionnés par les services de sécurité. 11 fournisseurs qui réclament leur argent se sont réunis avec le maire qui leur avait dit que la procédure du marché passée entre l'APC et les gestionnaires du parc communal n'a pas été respectée. Selon le maire que nous avons rencontré "le matériel livré est estimé à presque 13 Milliards de Centimes mais non justifié" dira-t-il, avant d'ajouter "l'affaire est entre les mains des enquêteurs qui sont en train de passer au peigne fin ce Dossier pour déterminer les responsabilités de tout un chacun.... A SUIVRE ! OULD OGBAN



Béjaia

## Les produits de montagne, un potentiel non négligeable

Par Hocine Smaïli

**A** Béjaia, les moyens d'existence des populations de montagne - en grande partie des agriculteurs familiaux - reposent sur des activités très diversifiées. Au fil des générations, ils ont développé des systèmes de production uniques, résilients et durables, adaptés à leur environnement. Celles-ci favorisent la production de produits et de services de niche spécifiques à la montagne. Les populations vivent de l'élevage et des produits de la terre comme l'olive et la figue. Pour redorer le blason de la culture de la figue de la région de Beni Maouche, un processus de labellisation a été entamé par les experts de l'Union européenne en relation avec les représentants du ministère de l'Agriculture, de la chambre nationale d'agriculture, de la DSA de Béjaïa, l'ITAF de Takarietz et l'association des producteurs de figues de la wilaya de Béjaïa. Ce programme rentre dans le cadre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association Algérie-union Européenne, apprend-on de et l'association des producteurs de figues de la wilaya de Béjaïa. Les experts de l'union européenne et les chercheurs qui ont fait le déplacement, à plusieurs reprises, à Beni Maouche, ont tenu à souligner l'importance de ce programme qui « vise la labellisation de la figue de Beni Maouche est financé par l'Union européenne qui durera deux années et son aboutissement donnera des ailes à la figue algérienne de pénétrer le marché mondial ». Le même processus devra toucher aussi l'oléiculture dont la région de Béjaïa, la Soummam notamment, est connue pour ses variétés unique qui sont : le Chemlal et Azraj, qui donnent d'excellentes qualités d'huiles. Les spécialistes insistent sur la labellisation des produits oléicoles en axant sur la nécessité d'améliorer la qualité et pour ce faire, des recommandations sont adressés, à chaque fois que besoin est, aux autorités concernées en soulignant l'intérêt du retour au greffage des oliviers, « afin d'avoir un produit de qualité et un olivier résistant aux parasites ». Il y'a lieu de rappeler que le verger oléicole de la wilaya de Béjaïa se compose aussi de vieilles plantations qui représentent 75% de la superficie totale oléicole et ces oliviers sont issus en grande majorité, de greffage d'oléastres. Aujourd'hui, la quasi totalité de ce verger oléicole est atteint par l'âge, et, faute d'un entretien suffisant ces oliviers donneront, selon les estimations des spécialistes, de faibles rendements. Dans cette même wilaya où l'olivier est roi, le taux de production des huileries traditionnelles représente environ 41% du parc oléiculteur ce qui démontre que l'état du matériel utilisé à la trituration est vétuste et provoque un impact négatif sur les quantités transférées. Les caractéristiques qualitatives de l'huile d'olive vierge sont largement influencées par plusieurs facteurs qui agissent chacun diffé-



remment. Les spécialistes des services agricole de la wilaya citent d'abord, le facteur génétique (variété) « l'huile d'olive est un produit issu du métabolisme de la plante, influencé par les caractéristiques des fruits (taille, rapport pulpe/noyau, cycle de maturation...) » puis des facteurs du milieu, dont le climat est un facteur déterminant pour les zones de culture de l'olivier et, ensuite, des facteurs agronomiques et qui concernent surtout « les travaux culturaux qui améliorent le rendement. Les incidences de la récolte dont la qualité et le rendement de l'huile d'olive sont liées à la technique de récolte ». De ces mêmes techniques de récoltes, l'on évoque surtout le gaulage, encore largement pratiqué, qui provoque des pertes importantes non seulement de la production de l'année mais également de celle de la campagne suivante, et cette technique donne aussi une huile dont le degré d'acidité est plus élevé avec, bien sûr, des odeurs étrangères. Des éléments qui affectent sérieusement la qualité des huiles d'olives, il faut relever aussi les conditions des stockages archaïques d'abord, au niveau des huileries puis au niveau des producteurs. Ce qui constitue l'un des facteurs les plus importants qui déterminent les modifications qualitatives de l'huile notamment, l'acidité et les substances aromatiques. Le type de commercialisation adéquat, que ce soit pour la figue ou l'huile d'Olive, « doit être étudié et dont le processus relatif au traitement, au conditionnement et de la distribution », ne cesse de réclamer les spécialistes. Toujours concernant la commercialisation de la figue et de l'olive, les producteurs demandent, à chaque fois que l'occasion leur est offerte, la mise en place d'un centre de conditionnement, pour mettre fin à l'anarchie qui règne dans le marché informel, où seuls les spectateurs tirent leurs épingles du jeu. Ce potentiel de montagne devra être valorisé plus pour améliorer la qualité de vie et développer les opportunités des régions montagneuses. Cela demande de l'avis des spécialistes de construire des alliances pour apporter des changements positifs pour les peuples et environnements de montagne. Promouvoir les produits de montagne permettra aux producteurs de montagne de commercialiser leurs produits de haute qualité, tels que le miel, les herbes, les épices et de l'artisanat

aux niveaux national, régional et international. « Bien que l'agriculture de montagne ne puisse pas rivaliser avec les prix et les volumes de production de plaine, elle peut se concentrer sur la haute valeur ajoutée et la haute qualité des produits pour stimuler les économies locales », nous dira un spécialiste de produits de la montagne. Les services liés au tourisme tels que le ski, l'escalade, le patrimoine culturel ou les sentiers naturels qui permettent aux visiteurs de découvrir une biodiversité unique sont aussi des offres fournies par les montagnes et les communautés de montagne. « S'il est géré durablement, le tourisme peut constituer une opportunité pour le développement des régions montagneuses », affirme dans ce sens les spécialistes du tourisme de montagne. Les montagnes couvrent 22 pour cent des terres émergées de la planète et abritent près de 915 millions de personnes, soit 13 pour cent de la population globale. Pourtant, dans les pays en voie de développement, 1 montagnard sur 3 est vulnérable à l'insécurité alimentaire et fait face à la pauvreté et l'isolement. L'agriculture de montagne de petite échelle ne peut pas rivaliser face aux volumes de production des plaines, mais elle peut exploiter des marchés de niche, tels que l'agriculture biologique, le commerce équitable, les marchés de qualité haut de gamme; et ainsi obtenir des prix plus élevés. L'Algérie qui recel un important patrimoine de montagne devra profiter de la demande mondiale de produits traditionnels à haute valeur ajoutée et de bonne qualité provenant des régions de montagne, comme le fromage, les herbes, les épices, ainsi que l'artisanat et les médicaments. C'est ce que préconisent les spécialistes des produits de montagne dont un potentiel n'est pas négligeable pour le développement.

El Oued

## Plus de 115.000 qx d'arachides récoltés cette saison



**U**ne récolte de plus de 115.000 quintaux (qx) d'arachides a été réalisée au terme de la campagne de cueillette récemment clôturée dans wilaya d'El-Oued, a-t-on appris dimanche auprès de la Chambre locale de l'agriculture. Récoltée sur une superficie de 3.760 ha, cette production en hausse est le fruit de l'extension des surfaces réservées à cette culture, conséquemment aux résultats "probants" obtenus ces dernières années, a expliqué le président de la Chambre, Othmane Djellouli. La culture d'arachides est concentrée dans les régions agricoles de Hassi-Khelifa, Trifaoui, Sidi-Aoun, El-Magrane, Reguiba et Ourmes, avec un rendement de 30 qx/ha, a-t-il précisé. Cette production annuelle a permis à la wilaya d'El-Oued de se placer en tête des wilayas productrices d'arachides à l'échelle nationale, en constituant 90% de la production nationale, selon le même responsable. La wilaya d'El-Oued détient, au regard de cette importante production, le plus grand espace de commercialisation d'arachides, implanté au niveau des communes de Hassi-Khelifa, Trifaoui et Guemmar, ce qui a encouragé les agriculteurs à étendre la superficie réservée à la culture d'arachides, a souligné M. Djellouli.

Mila

## Plus de 200 foyers raccordés au réseau de gaz naturel à Bouhatem

**U**n réseau de distribution de gaz naturel desservant 213 foyers de la mechta Ka lounda, dans la commune de Bouhatem (ouest de Mila), a été mis en service, jeudi, dans le cadre du programme de commémoration de la journée nationale de l'émigration (17 octobre). Selon les explications fournies sur place aux autorités locales, ce projet a nécessité un investissement public de plus de 21,3 millions de dinars pour réaliser un réseau de distribution de 13,13 km assurant l'approvisionnement de 213 foyers d'une zone de la commune de Bouhatem "connue pour son grand froid très vif en hiver". Les autorités de la wilaya, conduites par le wali de Mila, Mostafa Koreïch, ont observé, dans cette même commune, une minute de silence à la mémoire des Martyrs des massacres du 17 octobre 1961, avant de se rendre dans la commune d'Ahmed-Rachedi, où un réservoir d'eau d'une capacité de 200 m3 a été mis en service pour soutenir l'alimentation en eau potable des habitants des lieux-dits Es-Satha et Karama, où une route de 400 m de long, reliant le chemin de wilaya (CW) n 152 au village d'Es-Satha a été inaugurée.

Médéa

## 05 blessés dans un accident de la route

**U**n accident de la route s'est produit, ce lundi à l'aube dans la wilaya de Médéa, faisant cinq blessés, indique un communiqué de la Protection Civile. Selon la même source, les équipes de secours sont intervenues, à 6h30, pour un accident de dérapage et de retournement d'un véhicule sur la route nationale N° 62, à proximité de la localité de Nsissia, dans la commune d'Ouled Dayed, dans la circonscription de Berrouaghia. Les cinq personnes blessées ont reçu des soins sur place avant d'être transférées à l'hôpital de Berrouaghia pour un traitement approprié. Une enquête a été ouverte par les services de sécurité pour déterminer les causes de ce sinistre.







## Boxe

## Imane Khelif dévoile son parcours sportif et se projette sur l'avenir

La championne olympique algérienne de boxe, Imane Khelif, a dévoilé dimanche à Alger son long parcours sportif marqué par "le travail et la persévérance" et se projette désormais sur l'avenir et ses prochaines échéances. Lors d'une rencontre avec la presse intitulée: "histoire de réussite", tenue au siège du Comité olympique et sportif algérien (COA) à Alger, la médaillée d'or aux JO de Paris est revenue longuement sur les meilleurs moments de gloire qu'elle a vécus à l'issue de son sacre olympique, en présence de ses deux entraîneurs, le Cubain Pedro Diaz, et l'Algérien Mohamed Chaoua. Ayant mérité son sacre olympique, un titre arraché au terme d'une compétition entachée par une polémique sur sa légitimité à participer aux JO, accompagnée d'une vague de harcèlement sur les réseaux sociaux, l'Algérienne n'est pas revenue sur cette "campagne de dénigrement", exprimant son désir de faire avancer ce sport qui lui a permis de briller sur la scène internationale. "Comme tout le monde le sait, j'étais profondément touchée par la violence du discours porté contre ma personne, et c'est pour cette raison que j'ai décidé de porter plainte contre X pour harcèlement moral devant le tribunal correctionnel de Paris", a dit la championne olympique algérienne lors de cette rencontre avec la presse. La native de Tiaret, âgée de 25 ans, a préféré, à cette occasion, consacrer son intervention à son par-



cours de boxeuse, marqué par de nombreux et multiples obstacles afin de concrétiser son rêve olympique. "Aujourd'hui, l'important pour moi est le fait que je suis devenue un exemple à suivre pour la jeunesse algérienne", a dit Imane Khelif qui ne cesse de remercier le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour son soutien indéfectible. Désignée ambassadrice nationale de l'UNICEF en Algérie et championne des droits des enfants, Imane Khelif a également plaidé pour une meilleure représentation des femmes, notamment dans la boxe. "Si on revenait à quelques années auparavant, les gens ne parlaient même pas de la présence des femmes dans notre discipline qui est la boxe, c'était un sujet réservé aux hommes,

mais maintenant la situation a changé", a indiqué Khelif qui a débuté sa carrière de boxeuse en 2016. Dans un discours plein de courage et de passion pour sa discipline de prédilection, la sportive algérienne ne compte pas s'arrêter à ce stade, en traçant un programme pour l'avenir avec la participation à des combats professionnels et pourquoi pas un projet de réalisation des académies de boxe. "Je compte participer à des combats professionnels, sans pour autant laisser les compétitions amateurs organisées par la nouvelle instance mondiale, la World boxing. Je vise également à développer la boxe en Algérie et à créer des académies spécialisées dans cette discipline", a-t-elle précisé. De son côté, l'entraîneur Cubain Pedro Diaz, a loué l'engagement d'Imane Khelif à promouvoir la boxe et à encourager la pratique sportive parmi les jeunes algériens. "Je suis très fier de pouvoir participer au sacre olympique d'une boxeuse talentueuse et courageuse qui a su dépasser toutes les difficultés et obstacles pour réaliser son rêve d'enfance", a dit le coach cubain qui détient à lui seul 22 médailles olympiques. Imane Khelif a commencé à pratiquer la boxe en 2016. Deux années après, elle prend part à son premier championnat du monde de boxe féminine où elle avait été éliminée, de même qu'aux mondiaux-2019, avant de devenir vice-championne du monde en 2022 à Istanbul (Turquie).

## CAN U17

## La sélection des cadets entame un stage à Sidi Moussa

La sélection algérienne de football des moins de 17 ans (U17) a entamé, hier dimanche, un nouveau stage de préparation qui se poursuit jusqu'au 29 octobre au Centre technique national de Sidi Moussa, en prévision des éliminatoires de la zone UNAF (Union Nord-Africaine de Football), qualificatives pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations de la catégorie, indique la Fédération algérienne (FAF). Ce stage comprend des séances d'en-

traînement biquotidiennes. La première s'est déroulée, hier dimanche en fin d'après-midi. Les cadets disputeront également les 22, 25 et 28 octobre 2024, trois matchs face à trois équipes U19 de la Ligue 1 au CTN de Sidi Moussa. La sélection algérienne (U17) affrontera son homologue tunisienne, le 11 novembre prochain, en ouverture du tournoi UNAF avant de croiser le fer avec l'Egypte, le 14 novembre, puis la Libye le 17 et terminer face au Maroc,

le 23 du même mois. Pour rappel, la compétition se déroulera du 9 au 24 novembre sous la forme d'un minichampionnat, le premier et le deuxième se qualifient à la phase finale de la CAN 2025 qui se déroulera dans un pays qui sera désigné prochainement par la CAF.

## Supercoupe d'Algérie 2024 (jeunes catégories)

## Les finales retour des U17 et U15 décalées au 9 novembre

Les finales (retour) de la Supercoupe d'Algérie de football des moins de 17 (U17) et moins de 15 ans (U15), prévues initialement le samedi 2 novembre prochain, ont été décalées d'une semaine, soit le samedi 9 novembre, a indiqué la Ligue de football professionnel (LFP) dans un communiqué publié jeudi. La finale des U17, mettant aux prises le Paradou AC au Machaâl Tahadi Bordj, se jouera le samedi 9 novembre au stade du 20-août 1955 d'Alger (15h00), cette rencontre sera précédée par le match des U15 entre le Paradou AC et la JS Kabylie, prévu au même stade (13h00). Lors de la première manche, le PAC s'est imposé dans les deux catégories : 3-0 chez les U17 et 2-0 chez les U15. En revanche, le match ES Sétif-MC Alger (U19), a été maintenu au vendredi 1er novembre au stade du 8-mai 1945 de Sétif (17h00). Lors du match aller, les Sétifiens sont allés s'imposer à Alger (3-1). PROGRAMME ACTUALISÉ DES FINALES (RETOUR)

**Vendredi, 1er novembre: Aller**

(U19) Stade du 8-mai 1945: ES Sétif - MC Alger 3-1 17h00

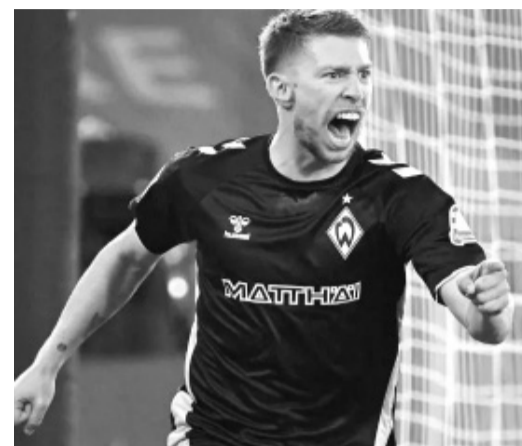
**Samedi, 9 novembre:**

(U15) Stade du 20-août 1955: Paradou AC - JS Kabylie 2-0 13h00

(U17) Stade du 20-août 1955: Paradou AC - Machaâl Tahadi Bordj 3-0 15h00.

Officiellement sélectionnable en équipe d'Algérie

## Mitchell Weiser envoie un message à Petkovic



Officiellement sélectionnable en équipe d'Algérie depuis quelques jours, Mitchell Weiser s'est prononcé quant à la possibilité d'être appelé lors de la prochaine trêve internationale avec les Verts. La semaine dernière, la presse algérienne annonçait la prise en compte par la FIFA du changement de nationalité sportive du latéral de 30 ans, Mitchell Weiser (Werder Brême), ayant auparavant fait ses classes avec les équipes de jeunes d'Allemagne entre 2010 et 2015. La délivrance pour le triple champion d'Allemagne avec le Bayern Munich (2013, 2014, 2015), lequel avait multiplié les appels en direction des Verts l'an dernier. Florian Plettenberg, journaliste à Sky Germany, a confirmé l'information, tout en annonçant que le natif de Troisdorf a réitéré son souhait de jouer pour le pays d'où est originaire son grand-père maternel. Ainsi, à la question de savoir si tout se passe bien et s'il espère recevoir une convocation du sélectionneur Vladimir Petkovic, le joueur a répondu : « Je l'espère », indique la même source. La balle est désormais dans le camp du technicien suisse-bosnien. Ce dernier annoncera sa liste pour le dernier rassemblement des Verts en novembre prochain. La qualification à la CAN 2025 déjà acquise, le sexagénaire pourrait en profiter pour appeler le Brémien et le tester contre la Guinée Equatoriale et le Liberia dans le cadre des deux dernières journées des éliminatoires. Dimanche, le principal intéressé a été l'un des grands artisans du succès chez Wolfsburg (2-4) à l'occasion de la septième journée de championnat. Après avoir égalisé pour les siens juste avant la mi-temps (45e+5), il s'est illustré peu après l'heure de jeu par une passe décisive sur le troisième but (67e).

## Mohamed Salah encensé par son entraîneur



Doublément décisif dimanche avec Liverpool, Mohamed Salah s'est vu tresser des lauriers par son entraîneur Arne Slot. Tombeur de Chelsea (2-1) dimanche, dans le choc de la huitième journée de Premier League, Liverpool conserve la tête du championnat devant le quadruple tenant du titre Manchester City. Il s'agissait de la septième victoire en huit matches des Reds contre une seule défaite. Un départ canon auquel n'est absolument pas étranger Mohamed Salah, auteur, lui, d'un de ses meilleurs débuts d'exercice sur les bords de la Mersey. Buteur sur penalty pour l'ouverture du score à la 29e, puis auteur d'un amour de passe décisive deux minutes après l'égalisation par le Sénégalais Nicolas Jackson (51e), l'international égyptien (101 sélections, 58 buts) a porté ses totaux à 7 réalisations et 6 assists cette saison en 11 apparitions toutes compétitions confondues. En d'autres termes, c'est plus d'une fois par match que le gaucher de 32 ans s'est montré décisif depuis le coup d'envoi du présent exercice. Outre ses remarquables performances en attaque, lesquels lui ont d'ailleurs permis de devenir le neuvième meilleur buteur de l'histoire du championnat d'Angleterre à égalité avec Jermain Defoe, le Pharaon a impressionné dans le repli défensif.

Khenchela

## L'Association Bouclier pour la culture et les arts remporte la 3ème place du Festival international franciscain de la paix en Egypte



L'Association "Diraa" (Bouclier) pour la culture et les arts de Khenchela a remporté la 3ème place pour la meilleure représentation théâtrale lors du 1er Festival International franciscain de la Paix organisé au Caire (Egypte) du 10 au 18 octobre, a déclaré, samedi, le président de l'Association et metteur en scène de la production primée, Tarek Louiz.

M. Louiz a indiqué, dans une déclaration à l'APS que c'est le spectacle "Cimetière" qui a remporté, vendredi soir, la 3ème place, derrière la pièce "Les chiens aboient après la lune", du Palais de la culture de Mansoura (Egypte), couronné du 1er prix, et "Djoudou" (Jordanie), lauréat du 2ème prix.

Le metteur en scène de la pièce classée 3ème a ajouté que l'Association, qui a représenté l'Algérie au cours de cette manifestation, a également remporté le prix de la meilleure interprétation pour le trio Abdallah Boumaïza, dit "Dadou", Tarek Louiz et Djamel Badaoui.

Il a également indiqué que le scénario de la pièce est l'œuvre d'Ali Abadi, tandis que l'éclairage et la musique ont été conçus par Mounir Mebarkia, la scénographie par Salaheddine Benkhalifa, et les décors par Djamel Rouibi.

La pièce traite de l'histoire de trois fossoyeurs dont la profession liée à la mort n'a eu aucun effet sur leur psychisme, mais leur procure, au contraire, une joie car, pour eux, creuser une nouvelle tombe est une source de revenus jusqu'au jour où l'un d'entre eux perd un être cher et qu'ils se rendent compte de l'amertume de la mort...

Le Festival international franciscain pour la paix, plateforme unique rassemblant des œuvres théâtrales de tout le monde arabe, a vu la participation de troupes théâtrales représentant l'Egypte, l'Algérie, la Jordanie et la Syrie, qui ont présenté 14 pièces théâtrales abordant des questions sociales et politiques mais visant, toutes, à répandre la paix.

Il convient de noter l'Association Bouclier pour la culture et les arts, fondée en 2022, avait remporté plusieurs prix, en 2023, lors de sa participation au Festival international de Zarqa, en Jordanie, et au Festival de Siccaveneria, en Tunisie. Elle avait également été honorée par le ministre de la culture et des arts, Soraya Mouloudji qui a lui remis lors de sa visite à Khenchela le 30 décembre dernier, le trophée du mérite culturel.

Artisanat

## Des héritières de métiers d'antan plaident pour la préservation de la broderie d'Alger

Des maîtres-artisanes d'Alger transmettent depuis des décennies la broderie traditionnelle algéroise et luttent pour préserver ce patrimoine menacé par le piratage et la montée de la broderie électronique.

Installée face à son vieux "Gar'gaf", métier à broder en bois, sur lequel est fixé un joli ouvrage inachevé, Khalida Tahraoui brode minutieusement de jolies fleurs avec des points peu communs, révélant la finesse de son travail. "C'est la broderie algéroise", explique-t-elle, précisant qu'elle reproduit un motif datant du 17e siècle qu'elle a vu depuis quelques temps au musée de Khedaoudj El Amia (dans la basse Casbah d'Alger).

"J'utilise les mêmes couleurs de l'époque notamment le rouge et le bleu foncé. Je veux que la pièce soit identique à l'originale", a-t-elle dit.

Bien que méconnu par la nouvelle génération à l'échelle nationale, Mme Tahraoui affirme que cet art propre à la région est très répondeu à l'international "sous son appellation d'origine".

"Il suffit de jeter un coup d'œil sur Pinterest pour découvrir des articles de la broderie d'Alger", a-t-elle fièrement argué, en mentionnant une pièce conservée au musée Harvard.

Mme Tahraoui évoque également d'anciens livres et de chaînes YouTube enseignant la broderie dont celle d'Alger, qu'elle avait elle-même apprise à l'Ecole d'art industriel et décoratif de Belouizdad dans les années 1990.

"Lorsque j'ai intégré l'école à l'âge de 16 ans, je me suis initiée d'abord aux techniques de

bases de la broderie avant de passer aux broderies plus spécifiques comme la peinture à l'aiguille, le Richelieu, le point de croix puis la broderie d'Alger", a-t-elle raconté.

A présent enseignante dans l'Ecole où elle a elle-même étudié, désormais transformée en centre d'apprentissage et de couture, cette cinquantenaire passionnée s'efforce d'éveiller l'intérêt des femmes et des jeunes filles pour cet art, en mobilisant son cercle d'amies, tout en espérant accroître le nombre d'élèves inscrites.

Son amie et ancienne collègue, Naima Boukabrine, partage la même passion. Retraité depuis 7 ans, cette ancienne élève puis enseignante de broderie et de coupe, conserve encore son vieux cahier de broderie daté de 1973 à 1977, où chaque point est illustré par un motif. Un chapitre tout entier est spécifiquement dédié à la broderie d'Alger.

"L'enseignante qui nous a transmis cet art nous a confié qu'elle l'avait elle-même appris avec une vieille algéroise lorsqu'elle travaillait comme monitrice de broderie dans un orphelinat pour jeunes filles à Bouzaréah, dans les années cinquante", raconte Mme Boukabrine.

Parmi les principaux points de la broderie d'Alger, elle énumère le Zelileudj, qui s'accompagne souvent avec le point quadrillé (lamrabâa), le M'enzel, le Métrah (matlassé) ainsi que la Maâlka (qu'on appelle aussi Taâdjir). Naïma cite également le point de trait, le natté, le point de plume, appelés points secondaires qui accompagnent généralement les points principaux.

"Actuellement, nous sommes une poignée de brodeuses qui pratiquent cet art que nous voulons protéger en le transmettant aux nouvelles générations", a affirmé Mme Boukabrine, espérant davantage de soutien financier public pour l'enseignement de la broderie d'Alger. Outre l'urgence de trouver des solutions pour préserver ce patrimoine local "en déclin", ces maîtres-artisanes alertent sur le piratage de ces techniques par un pays voisin.

"Des motifs et des points autrefois exclusifs à l'Algérie sont copiés et appropriés par un pays voisin puis présentés par leurs médias comme étant les leurs", s'indigne Mme Tahraoui en espérant voire un jour la broderie d'Alger et bien d'autres arts de l'Algérie profonde, inscrits au patrimoine de l'Unesco.

Assurer la pérennité financière pour les artisanes face à la concurrence rude de l'industrialisation

Parmi les moyens de préserver cet art et de le faire mieux con-

naître, les brodeuses suggèrent la création d'espaces dédiés à l'exposition de cette broderie, notamment à l'occasion des grands événements comme cela a été le cas lors du sommet arabe d'Alger en 2022.

Mme Tahraoui se rappelle encore de l'exposition sur l'artisanat organisée à cette occasion au Centre des arts et de la culture (situé au Bastion 23), où des diplomates de plusieurs pays ont manifesté leur grande admiration pour la richesse et la diversité artistique et culturelle nationale et particulièrement pour la broderie algéroise.

L'intérêt est multiple: préserver et promouvoir cet art local menacé par l'oubli et le piratage, faire face à la concurrence rude de l'industrialisation qui a pris de l'ampleur avec le développement de la broderie électronique, tout en assurant une ressource financière permanente aux artisanes en commercialisant leurs produits auprès des touristes nationaux et étrangers.

Un avis parfaitement partagé par Faïza Riache, directrice du Palais des Rias El Bahr (Bastion 23).

"Les musées d'Alger, avec leur riche collection d'archives jouent également un rôle fondamental dans la relance et la transmission de cet art antique", a-t-elle fait valoir.

Dans la même optique, des ateliers de formation seront mis en place à partir du mois de novembre au Bastion 23, a annoncé Mme Riache.

Ces ateliers, explique-t-elle, seront animés dans la maison 15 du Palais, réaménagée en tant que "Dar El Sanâa", pour dispenser des formations dans divers métiers artistiques, notamment la broderie d'Alger, la peinture sur verre, le tissage, et le cuir offrant aux adeptes des métiers artistiques l'opportunité de raviver ces gestes ancestraux.

Outre l'aspect pratique, Mme Riache met en avant le rôle de la recherche réalisée sur cet art d'embellissement, jugeant "primordial" de préserver ce patrimoine en lui conférant une "empreinte académique".

"Bien qu'il existe un patrimoine commun avec les pays maghrébains et les pays du pourtour méditerranéen, l'Algérie possède des spécificités qui doivent être protégées et les recherches académiques sont donc essentielles pour archiver ce patrimoine", a-t-elle insisté.

Outre la broderie d'Alger autrefois réalisée avec du fil de soie, la Chbika (dentellerie), le Madjoud et la Fetla réalisés avec des fils dorés sur du velours, sont autant de pratiques ancestrales à perpétuer à travers ces ateliers tant attendus.

Film sur l'Emir Abdelkader

## Lancement d'un appel d'offres international pour la production et la réalisation

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a ordonné lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche, le lancement d'un appel d'offres international pour la production et la réalisation d'une importante œuvre cinématographique sur l'Emir Abdelkader, a indiqué un communiqué du Conseil des ministres.

Cette démarche vise à "conférer à cette œuvre une dimension universelle, vu la haute symbolique que représente l'Emir Abdelkader, de par son parcours dans l'édification de l'Algérie contemporaine et son



rayonnement international, outre tous ses efforts consentis pour la protection des minorités à travers le monde", soutient le Président de la République. Selon la même source, le président de

la République a ordonné d'ouvrir "la voie aux compétences cinématographiques algériennes et mondiales, en tenant compte du contenu convenu dans le cahier de charges".



www.lecarrefourdalgerie.dz



## 2

06h00 TFou  
06h55 Bonjour ! La Matinale TF1  
09h35 Téléshopping  
10h30 Amour, gloire et beauté  
11h00 Les Feux de l'amour  
11h45 Petits plats en équilibre  
11h50 Les douze coups de midi  
12h55 Petits plats en équilibre  
13h00 JT 13h  
13h40 Petits plats en équilibre  
13h50 Plus belle la vie, encore plus belle  
14h20 Un Noël presque royal !  
16h00 Un cadeau royal pour Noël  
17h30 Star Academy, la quotidienne  
18h30 Ici tout commence  
19h10 Demain nous appartient  
20h00 JT 20h  
20h45 My Million  
21h00 C'est Canteloup  
21h10 Koh-Lanta  
23h35 Tirage de l'EuroMillions  
23h40 Canap 81  
00h45 New York Unité Spéciale  
01h30 New York Unité Spéciale

13h00 Journal  
13h43 La p'tite librairie  
13h45 Expression directe  
13h50 Ça commence aujourd'hui  
15h05 Ça commence aujourd'hui  
16h15 Affaire conclue  
17h05 Affaire conclue  
17h50 Affaire conclue : la vie des objets  
18h00 Tout le monde a son mot à dire  
18h35 N'oubliez pas les paroles  
19h10 N'oubliez pas les paroles  
20h00 Journal  
20h50 Journal  
20h55 Les Etoiles du sport  
21h00 Basique, l'essentiel de la musique  
21h01 Notre Histoire de France  
21h55 Notre Histoire de France  
22h50 Fier.e.s, la voix du Pacifique  
23h50 Adieu sauvage  
00h05 La jeune fille et la nuit  
00h55 Expression directe  
01h00 Disparition inquiétante



## 3

09h46 Jamel Comedy Club  
10h17 Moi capitaine  
12h16 La boîte à questions  
12h26 En aparté  
13h01 Clique  
13h33 Time - Prisonnières  
14h20 Time - Prisonnières  
15h07 Blood for Dust  
16h45 Plateaux Canal+ premières  
16h47 No Way Up  
18h13 Déjà vu  
18h16 Jérôme, les yeux dans le bleu  
19h12 La boîte à questions  
19h20 Clique  
19h55 En aparté  
20h32 En aparté  
21h10 May December  
23h05 Clique  
23h36 Faut voir ! L'hebdo cinéma  
00h01 Tania Dutel : Les Autres  
01h26 Redouane Bougheraba : on m'appelle Marseille  
02h43 Fear the Walking Dead

11h50 Outremer.l'info  
12h00 Régions d'ici  
12h15 ICI 12/13  
13h55 Météo à la carte (la suite)  
14h25 Un cas pour deux  
15h35 Un cas pour deux  
16h35 La p'tite librairie  
16h45 Duels en familles  
17h20 Slam  
18h05 Questions pour un champion  
19h00 ICI 19/20 édition toutes régions  
19h50 Tout le sport  
20h00 Le mag Ligue 1  
20h10 Météo régionale  
20h20 Un si grand soleil  
20h40 Un si grand soleil  
21h05 Tom et Lola  
22h00 Tom et Lola  
22h45 Sophie Cross  
00h45 Vache folle, la Bretagne au coeur de la crise  
01h40 Nos terres inconnues  
03h15 La p'tite librairie



05h40 Incroyables transformations  
06h30 Incroyables transformations  
07h30 Incroyables transformations  
08h35 M6 Boutique  
09h45 Ça peut vous arriver  
11h30 Ça peut vous arriver chez vous  
12h45 Le 12.45  
13h40 Un jour, un doc  
14h50 Un jour, un doc  
15h50 Un jour, un doc  
16h50 Un jour, un doc  
17h30 La meilleure cuisine régionale, c'est chez moi !  
18h35 Le juste prix  
19h45 Le 19.45  
20h35 Scènes de ménages  
21h10 Tulsa King  
21h55 Tulsa King  
22h35 Tulsa King  
23h25 Rocky III, l'oeil du tigre  
00h55 Et si on se rencontrait ?  
01h55 Et si on se rencontrait ?  
02h45 Programmes de la nuit

11h40 Les super-prédateurs des mers  
12h25 Les vrais maîtres de la Terre : Les insectes  
13h35 K-19, le piège des profondeurs  
15h45 L'odyssée des animaux  
16h35 Terre de légendes  
17h20 Invitation au voyage  
18h05 Invitation au voyage  
18h55 Chypre : base arrière de la guerre à Gaza  
19h30 Le dessous des images  
19h45 Arte journal  
20h05 28 minutes  
20h50 Le dessous des cartes : l'essentiel  
20h55 Etats-Unis : la démocratie assiégée  
22h30 Droite radicale, la conquête de Washington  
23h25 Etats-Unis 2024 : La guerre des clans  
00h55 Israël et Gaza, une année en enfer  
02h25 Cisjordanie, les graines de la colère



20h10

## KOH-LANTA



Malgré la réunification, la tension est toujours palpable au sein du camp réunifié. Leur effectif se réduit, non seulement en nombre mais aussi sur le plan moral. Les stratégies se font plus personnelles et tactiques. Les derniers aventuriers se retrouvent à repousser leurs limites mentales et physiques sur des épreuves demandant de plus en plus d'endurance. L'élimination de Mélissa la semaine dernière suite à sa tentative de putsch semble ramener un apaisement provisoire sur le camp. Les tentatives de destitution du chef ne sont pour autant pas en suspens.

## 3

20h10

## TOM ET LOLA



Une jeune archéologue se volatilise dans le massif du Sioux Blanc sans laisser de traces. Policiers et colocataires, Tom et Lola prennent en charge l'investigation, avant qu'elle ne les propulse dans un monde inattendu. Leur enquête les conduit sur les pas des Templiers, ordre médiéval entouré de légendes. Ils se lancent dans une quête traversant les siècles, à la recherche d'une épée énigmatique. Cette arme, objet de nombreux récits, serait dotée de pouvoirs miraculeux. Leur périple mêle histoire, mystère et aventure, promettant des révélations surprenantes.



20h11

## MAY DECEMBER



En 2015, Elizabeth Berry, comédienne, arrive à Savannah, en Géorgie, pour rencontrer Gracie Atherton-Yoo, son mari Joe et leurs trois enfants. Le couple accueille l'actrice célèbre en organisant une grande fête, dans une grande demeure en bord de mer. Rapidement, Elizabeth interroge Gracie, les enfants et les proches de la famille. Elle recueille des impressions et s'imprègne de l'atmosphère car elle doit incarner Gracie dans une biographie qui doit lui être consacrée. La vie de Gracie et de Joe a en effet fait couler beaucoup d'encre une vingtaine d'années plus tôt.





**ORAN**  
24 | 15

Lever du soleil  
Coucher du soleil  
Humidité  
Vent



07h16  
18h18  
75%  
19km/h

Alger	☁	23-16
Constantine	☀	22-10
Annaba	☀	25-14
Ouargla	☀	27-16
Mostaganem	☀	25-16
Béchar	☀	27-14

Ghaza

## L'émissaire de l'ONU condamne la frappe sioniste sur Beit Lahia

Le Coordonnateur spécial des Nations unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, a condamné le massacre commis samedi soir par l'armée sioniste à Beit Lahia, dans le nord de Ghaza, et qui a coûté la vie à 87 Palestiniens. "Le cauchemar à Ghaza s'intensifie. Des scènes horribles se déroulent dans le nord de la bande de Ghaza, au milieu d'un conflit, de frappes (sionistes) incessantes et d'une crise humanitaire qui ne cesse de s'aggraver", a déclaré Wennesland dans un communiqué publié sur les réseaux sociaux.

"A Ghaza (à Beit Lahia précisément), des dizaines de personnes ont été tuées la nuit dernière dans des frappes aériennes sionistes", a rapporté l'émissaire onusien, soulignant que cela fait suite à deux semaines d'opérations intensifiées qui ont fait des dizaines de martyrs parmi les civils et à un "manque quasi total" d'aide humanitaire parvenant aux populations du nord. "Je condamne les attaques continues contre les civils. La guerre doit cesser (...), les civils doivent être protégés où qu'ils se trouvent. L'aide humanitaire doit être fournie sans entrave", a ajouté le représentant de l'ONU.

Les avions militaires des forces d'occupation sionistes ont mené des frappes aériennes meurtrières sur la ville de Beit Lahia, samedi soir, faisant 87 martyrs et détruisant tout un quartier résidentiel. Cette frappe est l'une des plus meurtrières de ces dernières semaines. Des dizaines d'autres personnes seraient coincées sous les décombres, ont indiqué les secouristes à Ghaza.

## L'armée sahraouie cible des bases des forces de l'occupation marocaine dans le secteur de Haouza



Les unités de l'Armée populaire de libération sahraouie (APLS) continuent de cibler les retranchements de l'armée de l'occupation marocaine le long du mur du sable, a indiqué, dimanche, un communiqué de la Direction centrale du commissariat politique de l'Armée sahraouie.

"L'Armée populaire de libération sahraouie a bombardé, samedi, les bases de l'occupation marocaine dans les régions de Tarkanet, Arbib Lgaa et Lagtitira dans le secteur de Haouza", selon le communiqué rapporté par l'Agence de presse sahraouie (SPS).

Les attaques de l'APLS se poursuivent contre les forces de l'occupation marocaine, "leur infligeant de lourdes pertes humaines et matérielles", conclut le communiqué.

El Qods

## Plus de 40.000 habitants touchés par les démolitions sionistes en un an

Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires dans le territoire palestinien occupé (OCHA) a indiqué que plus de 40.000 Palestiniens d'El Qods occupée ont été touchés par les démolitions exécutées par les autorités sionistes depuis le 7 octobre 2023.

Les données de l'OCHA révèlent que les autorités sionistes ont démoli 226 maisons et structures à El Qods, entraînant le déplacement de 621 Palestiniens et impactant 40 767 autres.

Parmi les structures démolies, on compte 125 maisons habitées, 28 logements inhabités, 39 structures qui fournissaient des moyens de subsistance et 34 installations agricoles.

Les démolitions ont eu lieu dans 24 villes et quartiers d'El Qods, la plus forte concentration se trouvant à Jabal al-Mukaber, où 37 maisons et structures, dont 21 maisons habitées, ont été démolies.

Viennent ensuite Silwan, au sud de la mosquée Al-Aqsa, avec 31 structures, dont 21 habitations. Les autres

zones touchées sont Al-Walaja, Beit Hanina, Isawiya et divers quartiers d'El Qods.

Depuis 1967, les autorités d'occupation s'efforcent de consolider leur contrôle sur la ville sainte par des actions unilatérales qui violent le droit international.

Ces actions visent à modifier le paysage démographique, religieux et historique d'El Qods. Elles comprennent des saisies de terres et de maisons à des fins de colonisation, des restrictions sur la construction et des démolitions de maisons.

Palestine occupée

## Des colons prennent d'assaut un site archéologique à Naplouse

Des groupes de colons extrémistes sionistes ont intensifié leurs violations contre les Palestiniens et leurs biens en construisant une route coloniale et en s'attaquant, lundi à l'aube, à un site archéologique à Naplouse, dans le nord de la Cisjordanie occupée, rapportent des médias.

Selon des médias, les colons extrémistes sionistes ont abattu des dizaines d'oliviers fruitiers et construit une route coloniale sur les terres palestiniennes, dans la région nord-est de la ville de Qasra, au sud de Naplouse. Dans la ville de Sebastia, au nord-ouest de Naplouse, des dizaines de colons extrémistes ont pris d'assaut le site archéologique de la ville, sous la forte protection de l'armée d'occupation sioniste.

De plus, les forces armées d'occupation ont fermé le site archéologique et les magasins aux citoyens et leur ont interdit l'accès.

Parallèlement à cela, et depuis le début de la saison de récolte des olives cette année, les colons extrémis-



tes, sous la protection des forces sionistes, ont mené des attaques quotidiennes contre ceux qui participaient à la récolte en Cisjordanie.

Un rapport palestinien sur les droits de l'homme, publié samedi dernier, a révélé que depuis le début de la guerre génocidaire en cours à Ghaza, "plus de 9600 hectares (96 000 dounums) de terres cultivées en oli-

ves dans toute la Cisjordanie occupée ont été confisqués par l'occupation qui les a transformés en zones militaires fermées".

Selon les données de la Commission de résistance au mur, les colons ont mené 2 777 attaques en Cisjordanie depuis le début de la guerre contre Ghaza le 7 octobre 2023 jusqu'au 7 octobre 2024".

Espagne

## Le parti d'extrême gauche "Podemos" demande au gouvernement de rompre ses relations avec l'entité sioniste

Le parti d'extrême gauche espagnol "Podemos" a exhorté le gouvernement de son pays à rompre ses relations avec l'entité sioniste qui poursuit son agression génocidaire contre la bande de Ghaza depuis plus d'un an, rapporte lundi la presse espagnole.

Ce parti a menacé, en effet, de cesser de soutenir le gouvernement du Premier ministre Pedro Sanchez si celui-ci ne rompt pas ses relations diplomatiques et commerciales avec l'entité sioniste.

La secrétaire générale du parti, Ione Belarra, a conditionné le soutien de son parti au gouvernement de Pedro Sanchez (Parti socialiste ouvrier espagnol/PSOE, Socialistes et Démocrates européens/S&D) au fait que Madrid rompt ses relations diploma-

tiques avec l'entité sioniste.

"Nous disons au gouvernement, et je le dis très clairement, que s'il (l'exécutif) veut le soutien de Podemos, il devra rompre ses relations diplomatiques et commerciales avec (l'entité sioniste)", a prévenu la secrétaire générale du parti dans son discours à l'université d'automne de Podemos.

Elle a, en outre, insisté sur le fait que les tensions politiques actuelles exigent davantage d'efforts de la part des partis de gauche dans l'Union européenne (UE), car "ensemble, nous pouvons tout changer, même arrêter" le Premier ministre de cette entité.

L'événement organisé par Podemos à Madrid ce week-end a rassemblé plus de cinquante invités nationaux

et internationaux sous le titre "Changeons tout ce que nous ne pouvons pas accepter".

Le parti d'extrême gauche compte 4 députés au parlement espagnol sur 350, et 2 sièges au Parlement européen, dont l'un est occupé par l'ancienne ministre de l'Egalité, Irene Montero, récemment élue vice-présidente du groupe de La Gauche au Parlement européen.

Podemos, tout comme son ancien allié Sumar, a toujours été très critique à l'égard de l'offensive militaire de l'entité sioniste dans la bande de Ghaza. Ione Belarra et Irene Montero, ainsi que d'autres dirigeants de Podemos, ont dénoncé, à maintes reprises, l'agression génocidaire menée par l'entité sioniste contre le peuple palestinien de Ghaza.